

# La lettre de la MER

N° 20 - 5 mars 1977

EDITORIAL

## LE "PARTI" DE LA MER

Ce numéro est largement consacré aux Premières Assises Nationales de la Mer qui se sont tenues à Paris, le 17 février dernier, sous la présidence de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée Nationale.

Plus de six cents personnes y étaient présentes, dont de très nombreux parlementaires. Le succès de cette manifestation a été considérable. Il a impressionné tous ceux qui ont participé à cette journée

C'était la première fois qu'un tel rassemblement d'élus, de responsables, de représentants d'organisations professionnelles et sociales, d'universitaires, de dirigeants d'associations diverses se tenait sous le signe de la Mer. Les organisateurs n'avaient jamais imaginé ce résultat : ils ont d'ailleurs eu le sentiment que l'on pouvait réunir sur ce thème un public encore beaucoup plus nombreux, puisqu'aucun effort particulier de prospection n'avait été fait, qu'il avait même fallu freiner les inscriptions cinq jours avant les Assises et que plus de cent personnes n'ont pas trouvé place dans la salle : combien de formations, considérées pourtant comme importantes, sont aujourd'hui en mesure de rassembler de telles assistances ?

On ne peut faire encore le bilan de cette journée et le présent numéro se bornera à en établir le compte-rendu. En tout cas, il faut déjà mettre au bénéfice de ces Assises la décision officielle d'organiser, à la prochaine session parlementaire, le débat sur les problèmes de la Mer réclamé depuis si longtemps. Trois garanties ont été données à ce sujet : celle du Président de l'Assemblée Nationale, celle du Ministre chargé des Relations avec le Parlement, celle du Premier Ministre enfin.

Mais par delà ce résultat, quelque chose d'autre s'est finalement produit le 17 février : on a assisté à l'apparition d'un mouvement d'opinion. Les Pouvoirs Publics, comme la presse, les stations de radio, les chaînes de télévision ne s'y sont pas trompés : une sorte de "parti" de la Mer s'est affirmé, décidé à promouvoir et imposer, en dehors de tous les clivages, une véritable politique française de la Mer. Voilà le fait nouveau, l'évènement avec lequel il faudra désormais compter.

---

SOMMAIRE : Le "parti" de la Mer, page 1 - Le fait du mois : le voyage du Président de la République en Bretagne, page 2 - Europe des Pêches : l'épreuve de vérité, page 3 - Le Conseil de l'Europe et la Conférence du Droit de la Mer, pages 4 et 5 - Création d'une Association d'étude des problèmes de la Mer au Conseil Economique et Social, page 6 - Livres et revues, pages 31 et 32

PAGES 7 A 30, LE COMPTE-RENDU DES PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

---

"JE SOUHAITE QUE S'ATTACHE A MA PRESIDENCE L'IDEE D'UNE EXPANSION MARITIME DE LA FRANCE"  
DECLARE M. VALERY GISCARD D'ESTAING

Les 28 jours de février ont été tellement chargés en événements, qu'il apparaît difficile d'en détacher le "fait du mois" : voyage du Président de la République en Bretagne le 7 et le 8, parution le 12 du décret créant la zone économique française dans l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord, décision irlandaise le 15 en matière d'accès au large de ce pays, Premières Assises Nationales de la Mer à Paris le 17, négociations entre la C.E.E. et l'U.R.S.S. le 18. Que retenir en priorité ?

Les Assises Nationales de la Mer faisant l'objet, par ailleurs, d'un long compte-rendu, ce sont les déclarations du Président de la République à Saint-Guénolé-Penmarc'h, Quimper et Vannes que nous retiendrons ici.

Ce n'était certes pas la première fois que M. Valéry Giscard d'Estaing se prononçait sur les problèmes maritimes, mais il y avait ici un engagement plus précis : ceux qui ont eu le privilège de l'entendre ne s'y sont pas trompés. Voici le texte des principales déclarations :

DROIT DE LA MER, NEGOCIATIONS COMMUNAUTAIRES, PECHE, AQUACULTURE

Le 7, à Quimper, répondant à l'exposé qui venait de lui être fait sur les problèmes de la Mer par M. Martray, au nom du Comité Economique et Social de Bretagne, le Président a développé ce qu'il avait dit l'après-midi à Saint-Guénolé-Penmarc'h et déclaré :

"Ce n'est pas au moment où l'Europe se bâtit que la France va accepter des demandes déraisonnables de certains pays membres. Je m'y opposerai avec la plus grande intransigeance et je confirmerai aux ministères intéressés -Affaires Etrangères et Transports- les directives déjà données : je dis clairement que les pêcheurs n'ont pas à s'inquiéter à ce sujet".

"Ce que vous venez de dire au sujet du carburant est une illustration pratique des incidences qu'entraînent les décisions prises en la matière par les pays de l'O.P.E.P. Je sais que quand un navire pêche pendant cinq heures, il travaille une heure pour les producteurs de pétrole. Je suis conscient du fait qu'il s'agit là d'un problème important pour la pêche maritime".

Le lendemain, à Vannes le Président de la République a déclaré :

"Le littoral est aussi une zone de production. Les progrès de la pêche et de la conchyliculture, ainsi que les promesses de l'aquaculture indiquent que nous allons bientôt pouvoir passer d'une économie de cueillette à une "agriculture de la Mer".

DECLARATIONS GENERALES SUR LA POLITIQUE MARITIME

"Je souhaite que s'attache à ma présidence l'idée d'une expansion maritime de la France... J'y suis d'ailleurs en quelque sorte intéressé personnellement puisque j'ai remarqué que les grandes périodes de la France correspondaient à des périodes d'expansion maritime... La décennie 1975-1985 doit être celle de la vocation maritime de la France". (Déclarations le 7 à Quimper, devant le Comité Economique et Social de Bretagne).

"Un allié à l'Elysée" écrivait Pierre Le Marc dans "Le Marin" du 11 février. Certes, mais le Président de la République nous a paru non pas seulement prêt à soutenir et appuyer, mais à prendre lui-même en main le changement qui consiste à faire de la France un grand pays maritime.

EUROPE DES PECHEES : L'EPREUVE DE VERITE

Il s'est passé beaucoup de choses en février sur le plan communautaire : des bonnes et des moins bonnes.

1 - Parmi les nouvelles positives, citons d'abord la décision, prise le 3 février par la Commission Européenne, de créer dans ses services une direction générale de la pêche, compte tenu de l'importance de ce secteur-aussi bien sur le plan interne de la C.E.E. que sur le plan des relations avec les pays tiers après l'extension des eaux de pêche communautaires jusqu'à 200 milles. M. Eamon Gallagher, actuellement conseiller principal dans la direction générale des relations extérieures, a été chargé de mettre en place cette nouvelle unité administrative. Celle-ci sera placée sous la responsabilité du vice-président, M. Gundelach, responsable de l'agriculture et de la pêche.

Nous avons signalé ici même ("La Lettre de la Mer" N° 17 - 30 novembre 1976) l'anomalie que constituait l'existence à Bruxelles, d'une simple division des pêches rattachée, avec 30 autres, à la Direction Générale de l'Agriculture, "à côté du tabac et du houblon". Ce problème avait été également traité dans le rapport et l'avis sur "l'Avenir des Pêches Maritimes Françaises", adoptés par le Conseil Economique et Social français le 10 mars 1976 : c'est dire combien nous nous félicitons de la décision de la Commission.

2 - L'Union Soviétique s'est décidée à négocier avec la C.E.E. sur les droits de pêche dans les eaux européennes : événement dont la portée politique dépassait les problèmes halieutiques puisque, pour la première fois, l'U.R.S.S. reconnaissait -au moins de facto- la Communauté Economique Européenne.

La négociation s'est déroulée à un haut niveau : c'est le ministre des pêches russe (à ce poste depuis 40 ans comme l'a indiqué M. Huret aux Assises de la Mer), M. Ichkov, qui dirigeait la délégation de son pays, la Commission de Bruxelles étant elle-même représentée par son vice-président, M. Gundelach.

Les Russes peuvent finalement se féliciter du résultat auquel ils sont parvenus puisque la C.E.E. consent à accorder des licences à 42 bateaux soviétiques au lieu des 27 accordés d'autorité par la Commission -donc avant négociation- pour le premier trimestre 1977.

Il faudra surtout veiller à ce que le climat de détente ainsi créé sur ce sujet entre l'U.R.S.S. et la C.E.E. ne se traduise pas par un relâchement dans les contrôles sur le total des prises et sur les méthodes de pêche : ce sera le véritable test après ces échanges pleins d'urbanité.

3 - Les accords établis le 9 février à Bruxelles, entre les Neuf, sur une première série de mesures internes pour la pêche n'ont-ils pas été des accords de dupes ?

Comment ne pas le penser, dès lors que les Irlandais, rentrés chez eux, ont pris unilatéralement des mesures absolument inacceptables du point de vue communautaire et qui aboutissent à interdire l'accès de leurs eaux, jusqu'à 50 milles des côtes, aux bateaux de plus de 110 pieds (33,55m), soit plus d'une centaine de bateaux français ?

Si cette situation était acceptée, la brèche serait ouverte aux mesures unilatérales et l'Europe des pêches compromise avant même que sa mise en place n'ait été achevée. La France ne saurait, en tout cas, tolérer un tel manquement à la lettre comme à l'esprit des Traités ou Règlements communautaires et notre diplomatie ne peut s'en tenir, à cet égard, qu'aux instructions formelles du Président de la République, telles qu'elles ont été présentées le 8 février à Quimper (voir page 2 du présent numéro).

En tout état de cause, les mesures unilatérales sont sans valeur.

Souhaitons donc que la C.E.E. soit maintenant assez ferme, là aussi, pour que soit évitée une crise qui dépasserait les pêches : elle porterait atteinte à la solidarité des Neuf et à la construction européenne.

LE CONSEIL DE L'EUROPE PROPOSE A TOUS LES ETATS MEMBRES DE SE REUNIR  
EN VUE DE POSITIONS COMMUNES A LA CONFERENCE DU DROIT DE LA MER

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (1) a organisé, les 24 et 25 janvier 1977, un important débat sur le Droit de la Mer et la coopération européenne en matière d'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et des ressources maritimes.

Ce débat, particulièrement nourri d'interventions, a mis en évidence l'intérêt croissant des parlementaires européens pour les questions maritimes et leur souhait qu'une concertation accentuée s'instaure dans ce domaine, au moment où, par ailleurs, les Neuf à Bruxelles jettent les bases d'une politique commune des pêches.

A l'exception des représentants scandinaves -assez réticents à l'idée d'une action "régionale" qu'ils estiment inopportune et susceptible d'altérer le règlement des questions dont est saisi la IIIème Conférence de l'O.N.U. sur le Droit de la Mer- la grande majorité des délégués souhaite le renforcement de la coopération européenne et a exprimé sa préoccupation en face des divisions entre certains Etats européens.

Des initiatives positives sont ainsi proposées, qui devraient aboutir à renforcer, par la Mer, le sentiment de l'intérêt commun des Etats européens.

Compte tenu de ce qui apparaît bien comme un nouvel axe d'action du Conseil de l'Europe, nous tenons à publier ci-dessous le texte intégral de la Recommandation et de la Directive adoptées le 25 janvier 1977 à l'issue du débat :

RECOMMANDATION

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe,

1. Considérant que la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer n'a toujours pas, après cinq sessions, abouti à des conclusions fermes ni à l'élaboration d'une convention ou d'un accord international ;
2. Considérant que la sixième, et vraisemblablement la dernière session de la Conférence, aura lieu du 23 mai au 15 juillet 1977 ;
3. Considérant l'éventail extrêmement large des problèmes traités par la Conférence : eaux territoriales, zones de pêche, zones économiques exclusives, exploration et exploitation du lit de la mer et des fonds océaniques au-delà de ces zones, droits de navigation, règlement pacifique des différends, etc ;
4. Préoccupée des initiatives unilatérales actuellement prises par de nombreuses nations, y compris par des Etats membres du Conseil de l'Europe, par exemple l'extension de leurs eaux territoriales ou la proclamation des zones économiques et de pêche exclusives ;
5. Craignant que la mer et ses richesses ne deviennent une source de conflit international majeur si des solutions adéquates au niveau mondial ne sont pas définies dans le cadre des Nations Unies ;
6. Rappelant que plusieurs Etats membres ont invoqué la Convention européenne de 1957 pour le règlement pacifique des différends au sujet de la délimitation du plateau continental ;
7. Préoccupée des divergences de vues existant entre plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe sur des questions aussi vitales que la pêche et l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers sur le plateau continental ;

(1) qui groupe 19 Etats européens, dont les 9 membres de la C.E.E.

8. Notant que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe n'a pas encore amorcé de discussions tendant à rapprocher les positions des Etats membres du Conseil de l'Europe sur au moins quelques-uns des problèmes les plus épineux inscrits à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies,

9. Recommande au Comité des Ministres :

- 1) de convoquer, avant la sixième session de la Conférence des Nations Unies, une réunion ad hoc de représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe en vue de concerter et de rapprocher leurs positions dans les négociations à mener lors de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer ;
- 2) d'examiner les moyens à mettre en oeuvre pour que les différends éventuels surgissant entre des Etats membres dans le contexte des conclusions de ladite Conférence soient réglés à l'aide de la Convention européenne de 1957 pour le règlement pacifique des différends, le cas échéant modifiée de la façon appropriée ;
- 3) d'examiner avec soin le statut des opérations "off-shore", en se préoccupant notamment des conditions d'emploi et des mesures de sécurité sociale applicables à leur personnel ;
- 4) d'insister sur l'importance que revêt la ratification par les Etats membres des Conventions internationales en matière de voies maritimes et de pollution de la mer élaborées par d'autres organisations internationales.

DIRECTIVE

L'Assemblée,

1. En égard au rapport sur le Droit de la Mer soumis par sa Commission des questions juridiques,
2. Charge cette dernière de présenter un nouveau rapport sur la Conférence de l'O.N.U. sur le Droit de la Mer lorsque celle-ci sera terminée, et sa Commission de l'agriculture de donner son avis sur ce rapport, particulièrement en ce qui concerne la pêche,
3. Charge sa Commission de la culture et de l'éducation d'étudier la question du patrimoine culturel sous-marin,
4. Charge sa Commission des questions juridiques d'étudier les aspects juridiques des opérations menées au large des côtes, notamment la possibilité d'élaborer un code de responsabilité pour les dommages résultant de telles opérations.

DEUX SOLUTIONS A LA SESSION DE NEW-YORK : INSTITUTIONNALISATION OU FRACTIONNEMENT

M. Michel Paraiso, commissaire en chef de la Marine, membre de la délégation française à la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, a présenté une communication à l'Académie de Marine, le 11 février, sur les deux dernières sessions de la Conférence et sur les perspectives de la prochaine.

Après avoir exposé l'historique complet de cette Conférence des Nations Unies et fait le point sur chacun des sujets abordés dans le Texte Unique de Négociation "qui est sorti renforcé de la 5ème session", M. Paraiso voit deux moyens de réaliser un déblocage des actuelles négociations : soit en fractionnant la future Convention internationale (qui ne porterait pas sur l'exploitation des fonds marins internationaux), soit en institutionnalisant la Conférence du Droit de la Mer (au même titre que la C.N.U.C.E.D.) qui suivrait désormais l'évolution du Droit, sans rechercher nécessairement une Convention.

L'ASSOCIATION D'ETUDE DES PROBLEMES DE LA MER DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
HOMOLOGUE DES GROUPES DE LA MER DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT

Il existait déjà des "groupe d'étude des problèmes de la Mer" à l'Assemblée Nationale et au Sénat et nous en avons publié la composition dans "La Lettre de la Mer". Une initiative semblable vient d'être prise au Conseil Economique et Social.

Le 8 février s'est tenue au Palais d'Iéna, sous la présidence de M. Gabriel Ventejol, la réunion constitutive de l'"Association d'Etude des Problèmes de la Mer" du Conseil Economique et Social : elle réunit des membres appartenant à tous les groupes de représentation du Conseil, comme les groupes de la Mer de l'Assemblée et du Sénat rassemblent des élus de tous les partis.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION D'ETUDE QUI ONT APPORTE LEUR ADHESION :

MM. ABEGUILLE (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, F.N.S.E.A.), Dr BALLY (Fédération Nationale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme), Professeur BARBIN (Personnalités choisies en raison de leur compétence), BEAUVIRONNET (Confédération Générale de l'Alimentation de détail), Professeur BIENAYME (Personnalités choisies en raison de leur compétence), BORVEAU (Fédération Nationale de la Mutualité Française), Dr BOUTBIEN (Personnalités Outre-Mer et Zone Franc), BRAND (Chambres des Métiers), BRUNEL (Union Nationale des Associations Familiales, U.N.A.F.), CAILLE (Territoires et Départements d'Outre-Mer), CALVEZ (Confédération Générale des Cadres, CGC), Jean-José CLEMENT (Territoires et Départements d'Outre-Mer), CYRILLE (Territoires et Départements d'Outre-Mer), DEIMON (Logement), Mme DEVAUD (Personnalités Outre-Mer et Zone Franc), MM. DUCASSOU (Chambres de Commerce et d'Industrie), DUVAL (Personnalités choisies en raison de leur compétence), ELIZE (Territoires et Départements d'Outre-Mer), FURST (Confédération Générale du Travail, CGT), HABAR (Comité National de Liaison et d'Action des Classes Moyennes), DE LA BASSETIERE (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, F.N.S.E.A.), DE LA FOURNIERE (Epargne), LAFOND (Territoires et Départements d'Outre-Mer), LE FERME (Confédération Générale des Cadres, CGC), LEQUERRE (Territoires et Départements d'Outre-Mer), MAGNANT (Comité National de Liaison et d'Action des Classes Moyennes), MARTRAY (Développement Economique Régional), MOREAU (Confédération Générale du Travail, CGT), MOUCHEL (Chambres d'Agriculture), NICOLO (Confédération Française Démocratique du travail, C.F.D.T.), NIVET-DOUMER (Personnalités Outre-Mer et Zone Franc), Professeur PEQUIGNOT (Santé Publique), POP (Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, CGTFO), POULET (Territoires et Départements d'Outre-Mer), STEFANELLY (Confédération générale de l'Artisanat français), SOILIH (Territoires et Départements d'Outre-Mer), TESSIER (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, CFTC), VERGNAUD (Entreprises nationalisées, Transports), COUVEINHES (Personnalités Outre-Mer et Zone Franc), TURLAND (membre de section).

(D'autres adhésions seront confirmées à l'occasion de la prochaine réunion de l'Association, le 8 mars, au Palais d'Iéna.)

Ont été élus : Président - M. Joseph MARTRAY  
Secrétaire - M. Georges MAGNAUT

LES PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

ASSEMBLEE NATIONALE - 17 FEVRIER 1977

Environ 700 participants s'étaient finalement inscrits aux Premières Assises Nationales de la Mer -600 seulement réussirent à entrer- et il serait impossible de vouloir les citer ici.

Disons seulement que les parlementaires étaient en très grand nombre, ainsi que les élus locaux, départementaux et régionaux, des membres du Conseil Economique et Social, plusieurs présidents et membres de Comités Economiques et Sociaux régionaux, présidents et professeurs d'Universités, les représentants des ministères et des administrations concernés, souvent au niveau le plus élevé (secrétaire général de la Marine Marchande, directeur des affaires juridiques du quai d'Orsay etc), le président et les dirigeants du C.N.E.X.O., de l'I.S.T.P.M., les responsables des organisations professionnelles et syndicales intéressées par la Mer, la plupart des membres de la délégation française à la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, de nombreux représentants des milieux scientifiques, des banques, assurances etc, des associations de défense de l'environnement, des divers mouvements en faveur de la Mer (C.N.I.M.E.R., Institut de la Mer, Académie de Marine, Ligue Maritime et d'Outre-Mer) etc.

Trois membres du Gouvernement sont venus saluer les Assises : M. Raymond Barre, Premier Ministre, MM. Antoine Ruffenach et Olivier Stirn, Secrétaires d'Etat.

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée Nationale a ouvert les débats, en a présidé une partie et les a conclus. M. Gabriel Ventejol, président du Conseil Economique et Social, a participé à la séance de l'après-midi. M. Aymar Achille-Fould, député en mission et président du GICAMA, a joué un rôle important d'animation et d'orientation tout au long de cette journée, qui a été suivie par l'ensemble de la presse française, les postes de radio, les trois chaînes de télévision (qui ont présenté le soir même de larges comptes-rendus) et certaines télévisions régionales.

Parmi les participations étrangères : les représentants des ambassades de plusieurs pays maritimes, ainsi que MM. Diawara, ministre du Plan de la Côte d'Ivoire et Cissé, ambassadeur du Sénégal à Paris, président du groupe des 77 aux dernières sessions de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Les débats ont été présidés successivement par MM. Edgar Faure, Frédéric Gabriel, président du groupe d'étude des problèmes de la Mer de l'Assemblée Nationale, Joseph Yvon, président du groupe d'étude des problèmes de la Mer du Sénat et la résolution finale a été présentée par M. Joseph Martray, président de l'Association d'étude des problèmes de la Mer du Conseil Economique et Social.

Il avait été convenu que les rapports seraient exclusivement présentés par des parlementaires (le débat étant ensuite ouvert à tous), ceci pour bien montrer l'engagement du Parlement sur ces problèmes.

Commencés à 10 heures, les travaux ont été suspendus à 12 h 15 pour une réception des participants à l'Hôtel de Lassay par M. Edgar Faure, en présence de M. Raymond Barre et pour le déjeuner-buffet à 13 heures au restaurant de l'Assemblée Nationale. Repris à 15 heures, ils se sont achevés à 18 heures.

Les séances se sont tenues dans la grande salle de conférences de l'Assemblée Nationale mais de nombreux participants durent finalement suivre les débats debout ou dans une salle attenante, dotée d'un système de retransmission par circuit intérieur de télévision.

PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

M. EDGAR FAURE : "ELABORER LA POLITIQUE DE LA MER QUI MANQUE A LA FRANCE"

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée Nationale, a ouvert la séance en se félicitant du succès, déjà évident en raison du nombre de personnes -largement supérieur à toutes les prévisions- ayant répondu à l'invitation des présidents des groupes d'étude des problèmes de la Mer de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Conseil Economique et Social et qui assistent à ces premières Assises Nationales de la Mer, en présence de M. Aymar Achille-Fould, chargé d'une mission par le Gouvernement sur ces problèmes.

Le Président reconnaît d'ailleurs dans l'assistance de nombreuses personnes qui ont participé aux réunions du Nouveau Contrat Social sur la Mer. Député-maire de Pontarlier, il signale qu'il est le parlementaire français dont la circonscription est, de tous les côtés, la plus éloignée de la mer, mais qu'étant aussi à 900 mètres d'altitude il peut voir ces problèmes de plus haut... Il poursuit alors :

"L'Océan, a-t-on pu écrire, contient du pétrole, du gaz, des diamants, de l'or ; malheureusement, il y a aussi de l'eau..." Heureusement, devrait-on dire, car l'océan contient ainsi toutes les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains : énergie, matières premières minérales, produits alimentaires.

"Depuis plusieurs années, le Parlement s'efforce d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'élaborer une véritable politique de la Mer.

"Le VIIème Plan, dans sa version initiale, ne contenait même pas le mot "mer". Les parlementaires ont réussi à y faire introduire l'expression et ils ont défendu l'idée d'un "plan Océan". Malheureusement ils n'ont obtenu que quelques actions prioritaires partielles : le pétrole profond, l'équipement des ports, la lutte contre la pollution marine.

"Mais une politique d'ensemble de la mer n'a pas encore été définie, à une époque qui, cependant, tend à considérer les problèmes suivant une conception "systémique".

"L'océan recouvre pourtant les quatre priorités définies par le VIIème Plan.

"La politique de la mer concerne en effet le plein emploi -qu'il s'agisse de la pêche ou du pétrole-, le cadre de vie, la lutte contre la pollution devant avoir pour objet la mer, mais aussi pouvant concerner l'utilisation de l'eau de mer, l'indépendance nationale, puisqu'en 1985 le monde industriel dépendra encore à plus de 50 % des hydrocarbures et que le tiers de ces hydrocarbures sera probablement extrait des fonds marins et on peut se demander à ce sujet s'il existe une politique spécifiquement nationale en matière d'exploration, d'exploitation, d'équipement et de recherche. En quatrième lieu, la politique de la mer concerne enfin les matières premières minérales car si la France dépend de l'étranger à 55 % pour les matières premières minérales (et ce taux de dépendance risque de s'élever en 1980 à 70 %), les nodules polymétalliques et les phosphorites que recèle la mer pourraient apporter à terme une réponse : or rien ne figure à ce sujet dans le VIIème Plan.

"La France pourrait d'autre part utiliser la Mer pour la conquête de nouveaux marchés. Les équipements français de travail en mer s'exportent à plus de 80 % et leur chiffre d'affaires s'est élevé à plus de 4 milliards de francs pour 1976. La coopération en matière de pêche avec les pays du Tiers-Monde peut faire bénéficier ces derniers de l'avance technique acquise. La France -et l'Europe, depuis la Convention de Lomé- peuvent jouer un rôle essentiel à l'égard de ces pays, certains Etats étant en mesure de construire leur économie à partir des ressources de la Mer.

"Une politique globale de la Mer, intégrant les aspects humains, économiques et techniques, est donc indispensable. Le problème est français, européen, international : la mer doit être ce qui réunit et non ce qui divise".

PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

M. FREDERIC GABRIEL : "DONNER AUX PROBLEMES DE LA MER UNE DIMENSION POLITIQUE"

Député de Saint-Pierre et Miquelon et président du groupe d'étude des problèmes de la Mer de l'Assemblée Nationale, M. Frédéric Gabriel déclare, en succédant à M. Edgar Faure au fauteuil présidentiel :

"... La Mer n'est encore considérée que comme un problème sectoriel. Or elle va prendre une importance primordiale pour l'existence des hommes et devenir une des grandes affaires de cette fin du XXème siècle.

"Ceci explique les raisons pour lesquelles 146 nations se sont manifestées lors des négociations à la Conférence mondiale sur le Droit de la Mer, à Genève, à Caracas et à New-York, et ont suscité tant d'exigences, animé tant d'affrontements entre pays en voie de développement et pays industrialisés, entre pays littoraux et pays enclavés, amenant à vérifier qu'il s'agit bien d'un enjeu mondial où nous tenons un grand rôle avec la Communauté Economique Européenne".

Après avoir rappelé les mesures déjà prises par le Gouvernement en plusieurs domaines (construction navale, transports maritimes, pêches), l'orateur souligne : "deux nécessités"

- développer, utiliser, exporter les technologies marines,
- déterminer une politique globale qui intègre l'ensemble des facteurs : l'emploi, l'investissement, la protection du milieu marin contre la pollution, la recherche, la création de moyens nouveaux (de contrôle notamment), enfin, comme le disait récemment le Président Edgar Faure, "déterminer une politique vis-à-vis des pays du Tiers-Monde qui tienne compte du nouvel ordre économique et social."

M. Frédéric Gabriel évoque alors les différentes initiatives qui se sont manifestées pour imposer les problèmes de la Mer, tant aux Pouvoirs Publics qu'à l'opinion :

"C'est ainsi qu'un certain nombre de Parlementaires se sont réunis sous l'égide du Groupe de la Mer à l'Assemblée Nationale et au Sénat et comprenant tout l'éventail de notre représentation politique. Un groupe analogue vient également de se constituer au Conseil Economique et Social la semaine dernière".

Le Président du groupe de la mer de l'Assemblée Nationale conclut alors :

"Il ne suffit pas d'être alerté par la pollution -qui suscite sans doute un intérêt fort légitime- pour être vigilant.

"Il faut résister à une certaine tendance de nos compatriotes au découragement, au désenchantement, à l'individualisme qui peuvent obérer notre avenir national au bénéfice de nos plus proches voisins, comme au bénéfice de ceux qui sont plus éloignés, mais plus diligents et mieux conscients des impératifs.

"Il faut redevenir une Nation maritime"

"Il faut alerter l'opinion publique. Il faut renforcer le courant d'intention qui se manifeste maintenant dans le pays. Il faut que le Parlement soit saisi sans tarder pour un large débat. Il faut intégrer ces problèmes dans les préoccupations essentielles de notre économie. Il faut leur donner une dimension, certes nationale, mais aussi communautaire et internationale.

"Ainsi, les représentants du peuple de France se veulent réalistes et parfaitement conscients de leur propre responsabilité. C'est la raison fondamentale de ces Premières Assises. Et, de la sorte, nous accorderons à la Mer la plus grande dimension politique de notre temps."

M. AYMAR ACHILLE-FOULD : "ORGANISER LA COORDINATION DE TOUS LES EFFORTS"

Après avoir évoqué les "perspectives immenses" offertes à notre pays qui, "en acquérant une zone économique exclusive de 11 millions de km<sup>2</sup> accède aujourd'hui, selon les méthodes de calcul, à la 3<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> place mondiale, en matière de superficie". M. Aymar Achille-Fould, député de la Gironde, président du GICAMA (Groupe Interministériel de Coordination des Actions en Mer des Administrations), présente son exposé en deux parties :

I - LES RESPONSABILITES MARITIMES DE LA FRANCE SUPPOSENT L'EFFORT DE TOUS

"... Les investissements à faire sont gigantesques. La mise en valeur des gisements de pétrole en Mer du Nord par la Grande-Bretagne n'a été possible que grâce à un investissement initial de l'ordre de 175 milliards de nos francs (1960-1980).

"De même l'exploitation des nodules polymétalliques des océans suppose, non seulement des accords juridiques acceptés par le monde entier, mais encore une technologie et des moyens financiers développés par coopération de plusieurs pays industrialisés. On a estimé les investissements nécessaires à 5 700 millions de francs.

"Plus près de nous, le ramassage des granulats au large des côtes de France, qui permettra de résoudre le difficile problème des gravières, exige qu'un sérieux effort soit fait par notre pays pour développer la technique du dragage au-delà de 35 mètres.

"Par ailleurs, notre pays a la chance de posséder un littoral qui ne doit pas être "muré" par une ligne ininterrompue de résidences secondaires ou d'aménagements industriels. Le Président de la République a cité "le conservatoire du littoral, vitrine de l'action de l'Etat". Quels que soient les sacrifices financiers consentis par celui-ci, on peut se demander si l'action des particuliers, à l'exemple anglais, ne pourrait le relayer sous la forme d'une souscription nationale.

"Enfin tout doit être fait pour que la mer ne devienne pas la poubelle de l'humanité. Sur ce point, les dangers actuels sont pressants; le Gouvernement en est si conscient que j'ai été chargé, comme Président du GICAMA, de contribuer à l'élaboration d'un rapport sur la prévention et la lutte contre la pollution marine. Ce rapport sera présenté au Parlement par le Ministre de la Qualité de la Vie et proposera un certain nombre de mesures.

"Il faut d'abord tenter de prévenir les accidents en organisant le trafic maritime, en le guidant et en le surveillant, en proposant (aux plans national et international) des mesures rigoureuses, voire des sanctions s'appliquant aux "pollueurs".

"Il faut ensuite les combattre. A cette fin quatre mesures essentielles viennent d'être annoncées à Vannes par le Président de la République.

- une autorité unique sera chargée de déclencher et de conduire en mer les opérations
- un Fonds de prévoyance sera mis en place pour faire face aux situations d'urgence,
- il sera proposé à l'Europe la création d'un organisme d'études sur les techniques de lutte contre la pollution. Dans mon esprit, c'est d'abord chez nous que cet organisme doit être créé,
- enfin, après accord du Parlement, la France participera à un Fonds international pour l'indemnisation des victimes des sinistres;

II - LES RESPONSABILITES MARITIMES DE LA FRANCE EXIGENT LA COORDINATION DES EFFORTS

"Les initiatives en matière maritime sont nombreuses.

"Le Parlement tout d'abord, comme en témoigne l'action des Groupes d'Etude des Problèmes de la Mer, a le souci d'une politique maritime digne de notre pays.

"Le Gouvernement ensuite : sachez que 24 ministères ou secrétariats d'Etat, participent, de près ou de loin, à l'action maritime.

"Les Assemblées consultatives également, et particulièrement le Conseil Economique et Social.

"Les nombreux usagers enfin qui, individuellement ou au travers d'associations ou de sociétés, apportent leur contribution à l'oeuvre commune.

"Encore faut-il éviter la dispersion des efforts en organisant la cohésion des structures et la coordination des moyens.

"Le GICAMA est chargé aujourd'hui de la coordination des actions en mer. Je suis en train d'écrire au Premier Ministre pour lui proposer la description des nouvelles missions à lui donner. Si j'obtiens le feu vert souhaitable, nous proposerons au Gouvernement l'organisation et les structures qui nous paraissent nécessaires pour accomplir cette mission.

"On peut envisager soit une solution purement administrative, dans le cadre d'un GICAMA renforcé par exemple. Mais face à un enjeu d'une telle importance on peut aussi imaginer des solutions politiques plus ambitieuses, situant par exemple au niveau d'un Comité Interministériel la prise de décisions, et au niveau d'un délégué à l'Action en Mer (DAMER) la coordination des efforts. Le GICAMA se fondrait alors dans ces structures dont il deviendrait l'exécutif.

- au niveau local, également, la coordination est souhaitable. Il paraît justifié, par exemple, qu'une structure soit chargée de coordonner les divers moyens de police maritime sans chercher, pour autant, à fusionner les moyens propres des administrations.

- quelle que soit la solution retenue, au plan central comme au plan local, il ne s'agit naturellement pas de substituer un nouvel organisme -il y en a déjà trop- aux ministères responsables, mais d'organiser la coordination de leurs actions

- un "Comité des Usagers de la Mer" devrait être enfin créé pour associer à cet effort tous ceux qui y sont intéressés.

- en matière d'action maritime chaque ministère définit aujourd'hui ses propres besoins budgétaires. Ne pourrait-on imaginer qu'une des tâches d'un futur organisme pourrait être, en accord avec les divers responsables, de définir une enveloppe budgétaire globale composée des lignes budgétaires ministérielles auxquelles viendrait s'ajouter un Fonds Spécial d'Investissement Maritime ? »

M. Aymar Achille Fould, qui avait commencé son exposé en citant la phrase de M. Giscard d'Estaing en novembre 1974 à Brest ("Les grandes périodes du développement français ont toujours correspondu à des grandes périodes du développement maritime") le termine par deux citations moins connues :

"La puissance requiert, non seulement que le Roi soit fort sur la terre, mais aussi qu'il soit puissant sur la mer" (Testament politique de Richelieu)

"Quant on considère la dépendance directe de l'humanité à l'égard du monde marin au cours de l'histoire, il est impossible de ne pas remarquer à quel point l'aptitude des peuples à apprendre à apprécier l'océan et à l'utiliser pour leurs propres besoins, a une conséquence directe sur la croissance du prestige politique de la nation et de sa puissance économique autant que militaire". (Amiral Gorchkov).

M. DIAWARA : "UN CONTRAT SOCIAL INTERNATIONAL EN MATIERE D'EXPLOITATION DES OCEANS"

M. Diawara, ministre du Plan de la Côte d'Ivoire, déclare que les nouvelles solidarités internationales doivent s'exprimer, au premier chef, en matière maritime. Après avoir évoqué toutes les possibilités de la mer (ressources biologiques, énergétiques, minérales) il souligne particulièrement "l'énergie thermique provenant de la différence de température entre les eaux de fonds et de surface, ce qui constituerait une richesse pour les pays tropicaux dépourvus d'énergie terrestre, cette recherche intéressant actuellement les Etats-Unis" (1)

Le Ministre traite ensuite de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer destinée à permettre une coopération pour éviter le conflit des intérêts nationaux et faciliter l'accès des pays en développement aux richesses maritimes :

"Les pays développés, déclare-t-il, mettent l'accent sur le principe de la liberté des mers pour revendiquer la liberté d'exploitation du fonds des océans. Mais n'oublions pas qu'il existe des pays enclavés ou disposant d'un littoral de faible longueur, que ces pays réclament le droit aux richesses marines et qu'ils sont assez nombreux pour être en mesure de bloquer l'adoption d'une Convention".

Après avoir noté que la Conférence sur le Droit de la Mer a déjà abouti à des "résultats appréciables" (mer territoriale, zone économique, régime des détroits internationaux), M. Diawara souhaite que l'on aboutisse maintenant à un accord sur le régime d'exploitation des fonds marins internationaux :

"Les pays en voie de développement sont attachés au principe d'une Autorité Internationale des Fonds Marins, avec une participation notable des entreprises qui disposent actuellement de la technologie adéquate. Les décisions y seraient prises en pondérant les votes ou en institutionnalisant la politique du consensus. L'Autorité aurait le pouvoir de concéder la prospection et l'exploitation à une Entreprise constituée par elle ou à des entreprises privées ou publiques, une taxe étant alors perçue pour financer un Fonds de Développement du Tiers-Monde".

Après avoir ajouté que "de multiples formules sont d'ailleurs concevables à ce sujet, l'essentiel étant de surmonter les égoïsmes à courte vue", M. Diawara termine ainsi son exposé :

"Le débat d'aujourd'hui ne pouvait avoir lieu dans un cadre plus approprié et ne pouvait être présidé par une personnalité plus soucieuse de vrai dialogue. Il permettra d'éclairer un peu mieux la route qui conduit à un monde solidaire et il peut contribuer à la préparation de l'un des meilleurs chapitres du Contrat Social international dont les contours se dessinent peu à peu".

M. MARC BECAM : "ETRE FERMES A NEW-YORK COMME A BRUXELLES"

M. Marc Bécam, député du Finistère, présente son rapport sur le Droit de la Mer en général, puis son application aux pêches françaises :

1 - La Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer

M. Bécam rappelle que le 16 novembre 1973, l'assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la IIIème Conférence sur le Droit de la Mer et que celle-ci s'est tenue en 1974 à Caracas, en 1975 à Genève, en 1976 à New-York. L'ambition de départ paraît modeste au regard des débats actuels : il s'agissait alors de porter à 12 milles la limite des eaux territoriales, d'affirmer le principe de libre circulation sur les mers, de définir un certain nombre de concessions qui seraient faites aux pays en voie de développement.

Pour l'orateur, qui faisait partie de la délégation française en 1975 et 1976, le problème essentiel semblait être celui des pêches maritimes. Mais il a très vite compris que les points fondamentaux étaient, en réalité, l'équilibre stratégique des forces et l'exploitation des fonds marins internationaux.

(1) Rappelons qu'il s'agit de l'utilisation du procédé français de Georges Claude.

"Le premier "Texte Unique de Négociation" fut distribué en mai 1975 et discuté en 1976 à New-York. Le second texte fut examiné à New-York au printemps. Il comprenait trois parties, l'une sur les fonds marins et l'Autorité Internationale, la seconde sur les différents régimes -eaux territoriales, zone économique exclusive, détroits, îles, archipels-, la troisième sur la préservation du milieu marin, la recherche scientifique marine et le transfert des techniques. En août 1976, fut ajouté une quatrième partie sur le règlement des différends.

"Habituellement, le droit international s'élabore par les usages et, cette fois, on veut légiférer à l'échelon du monde, décider "ex cathedra" : entreprise gigantesque, aux aspects politiques, économiques et sociaux. Pour élaborer une Convention globale, un temps assez long est forcément nécessaire et la presse ne doit pas se hâter de parler prématurément de réussite ou d'échec.

"Au principe "la mer à tout le monde" est en train de se substituer celui de l'appropriation la plus large par les Etats côtiers. Il est vrai que l'ancien principe menait souvent à l'injustice, car seuls les pays développés avaient la possibilité réelle d'en bénéficier. Aujourd'hui les fonds marins, au-delà des juridictions nationales, sont déclarés "patrimoine commun de l'humanité", mais l'interprétation de ce principe est assez difficile."

M. Bécam montre que la Conférence a progressé sur des problèmes comme la libre circulation des mers, la préservation du milieu marin et surtout la zone économique exclusive de 200 milles. Cette dernière s'est imposée un peu partout, aux Etats-Unis, au Mexique, au Canada, très récemment en U.R.S.S. et en France.

2 - Les conséquences du nouveau Droit de la Mer pour les pêches françaises

"La création des zones économiques exige de la France, vis-à-vis du problème des pêches, la plus grande fermeté : fermeté aux Nations Unies sur la souveraineté française Outre-Mer, fermeté à Bruxelles, sur l'application des règlements communautaires. Et M. Bécam ajoute : "la position affirmée, le 7 février par M. le Président de la République est claire et ferme : on ne déroge pas, on applique les Règlements".

Il en résulte deux conséquences :

"Il faut refuser dérogations et zonage et parler des stocks, de la protection et du renouvellement des ressources, d'état connu des stocks, par espèce, besoins des pêcheurs riverains, possibilités réelles des pêches riveraines, droits acquis par les pêcheurs des Etats-membres, notamment des régions sensibles et défavorisées".

Après avoir étudié "trois cas particuliers" : la pêche au thon tropical, Saint-Pierre et Miquelon, le golfe de Gascogne ("les pêcheurs du Golfe ont quelque peu le sentiment d'être oubliés à Bruxelles"), puis les aides structurelles de la C.E.E. (pêche artisanale, pêche industrielle), le problème des coûts d'exploitation et du carburant, l'harmonisation par le haut des charges sociales à l'intérieur de la C.E.E., enfin "le développement des activités côtières qui échappent au Droit de la Mer (conchyliculture, aquaculture)", le député du Finistère conclut par quatre suggestions :

- être présents aux négociations internationales : présents et patients. Il ne faut pas brusquer mais peu à peu convaincre et dédramatiser la situation,
- montrer notre volonté politique, tant vis-à-vis des règlements communautaires que pour exercer un contrôle réel sur les flottes des pays tiers, grâce à la Marine Nationale,
- augmenter nos efforts et notamment les moyens de recherche, alors que nous les diminuons, au moment où les autres -Japon, R.F.A. par exemple- les renforcent,
- acquiescer enfin des réflexes marins et faire prendre conscience aux Français, peuple de paysans, que leur pays possède une position inégalée en Europe continentale... "il faut parler aux Français des choses de la Mer".

M. GEORGES LOMBARD : "IL FAUT UNE AMBITION, UNE POLITIQUE, UN ETAT D'ESPRIT"

M. Georges Lombard, sénateur du Finistère, traite dans son rapport de la "contribution des matières premières océaniques et des transports maritimes à l'équilibre du commerce extérieur".

1 - Transports maritimes

"Si la flotte marchande française n'avait pas existé la balance des paiements se serait détériorée en 1975 de quelque 7 milliards de francs. Et pourtant, il coeur n'y est pas..."

"Une flotte ne constitue pas seulement une sécurité pour le commerce extérieur, une protection pour nos activités portuaires : elle est exportatrice de services"

M. Lombard explique que les sommes réglées aux armateurs pour cette exportation de services étant prises en compte, c'est comme si "l'on imputait au chiffre d'affaires de la Régie Renault la valeur des Volkswagen ou des Fiat importées en France". Il traite ensuite du "surcoût d'exploitation" de la flotte française, "non seulement par rapport aux pavillons de complaisance mais de ceux de nombreuses flottes dont celles de l'Est et ce, malgré une productivité par homme embarqué supérieure à ce qui est généralement observé à l'étranger". Comme il ne peut être question de revenir sur notre législation, "toute une politique doit être imaginée, puis arrêtée et menée, la dimension européenne était nécessaire si l'on veut harmoniser -par le haut- le coût de nos flottes".

Le rapporteur conclut sur ce point que "la flotte marchande française mérite d'être aidée et que "le coût budgétaire de cette aide serait pour le pays de l'ordre de 3 à 5 % des devises gagnées".

2 - Océanologie

"Comme pour le transport maritime, les matières premières de la mer exigent une ambition, une politique, un état d'esprit.

"L'état d'esprit existe depuis la création du CNEOX mais les crédits qui lui sont accordés en ont fait "La lanterne rouge de l'enveloppe "Recherche" en 1977, avec 1,60 % contre 2 % en gros en 1974". M. Lombard voit un autre signe dans "l'annulation au dernier moment, le 26 novembre 1975, du Conseil Central de Planification consacré à ces problèmes".

"La part de l'off-shore dans la production mondiale de pétrole représente 20 %, soit 460 millions de tonnes... Or nous n'en sommes qu'aux débuts : le pas suivant concernera les structures géologiques de la pente continentale (200 à 3 000 mètres) et le pas définitif sera fait vers les grands fonds. Beaucoup de recherches seront donc nécessaires jusqu'à la fin du siècle."

Après avoir évoqué les autres matières premières (sables marins, nodules), "mettant en évidence qu'à l'ambition doit correspondre une politique hardie, continue, volontaire", le rapporteur souligne l'importance de nos technologies océaniques qui placent la France "dans le peloton de tête des nations engagées dans cette grande aventure" : en dépit toutefois de notre quasi absence regrettable dans certaines activités comme les turbines à gaz, les propulsions auxiliaires ou de notre position commerciale moins bonne pour les boîtes à engrenages, les grues, les équipements de forage. Il ajoute :

"La maîtrise des technologies marines et océaniques est capitale et représente un atout non négligeable pour assurer "l'équilibre extérieur" et la place de la France dans le monde".

Et M. Georges Lombard conclut :

"A travers toutes les questions qu'elle pose, les solutions globales qu'elle exige, la Mer est bien une -pour ne pas dire la grande- chance qu'il nous faut saisir".

M. JACQUES HURET : "QUELLE SERA L'ATTITUDE DE LA FRANCE FACE A LA DECISION ANTI-COMMUNAUTAIRE DES IRLANDAIS" ?

M. Jacques Huret, président de l'Union des Armateurs à la Pêche de France et président du Comité des Pêches du Marché Commun annonce qu'hier matin, l'Irlande a fait savoir qu'elle s'opposerait désormais à la pénétration des navires de plus de 110 pieds en deça du 12ème degré de longitude.

"Il s'agit là d'une nouvelle capitale puisque la zone circonscrite par la décision irlandaise représente le quart de la zone de pêche communautaire. Avant-hier, les Neuf s'étaient entendus, au sommet, sur la nécessité d'un régime applicable à tous les pêcheurs dans la zone communautaire. Il n'a pas fallu 24 heures pour que l'un des membres concernés enfreigne cette décision.

"Chacun savait que la Grande-Bretagne et l'Irlande voulaient remettre en cause ces conditions et remplacer l'accord ancien par un accord nouveau qui serait négocié à l'échelon ministériel. A la fin d'octobre, le Conseil des Ministres a échoué sur ce point, de sorte que la question devait être traitée par les chefs d'Etat et de gouvernement, fin novembre. Mais, auparavant, le 11 novembre, M. Callaghan, accompagné par son ministre des Affaires Etrangères et par son ministre des Pêches, devait rencontrer M. Giscard d'Estaing, et les deux personnalités devaient traiter du problème. C'est pourquoi les armateurs de pêche français ont, par la voix de leur président, expliqué le 11 novembre au Président de la République française qu'il n'était pas possible que la France fasse la moindre concession sur la liberté d'accès des mers dont doivent jouir tous les pays membres du Marché Commun, à égalité dans la zone communautaire. M. Giscard d'Estaing a alors affirmé qu'il ne céderait à aucun prix, affirmation qu'il a réitérée le 8 février en Bretagne."

Dès lors, deux questions se posent aujourd'hui : que va faire la France pour obliger l'Irlande à respecter le Traité d'Adhésion ?

D'autre part, "les pêcheurs français vont évidemment se rendre dans la zone que l'Irlande prétend leur interdire et se trouver confrontés à des navires irlandais qui risquent de les arraisonner. Le pavillon français va-t-il permettre aux pêcheurs français de faire respecter leurs droits ? Si arraisonnement il y a, la diplomatie française va-t-elle tout mettre en oeuvre pour protéger les pêcheurs :

"L'attitude de la France aura valeur de test et ce test est d'autant plus important que, depuis hier, le ministre des Pêches soviétique a commencé à négocier à Bruxelles avec la Communauté. Si la C.E.E. ne peut pas démontrer que ses membres respectent les disciplines communautaires, comment pourra-t-elle se faire prendre au sérieux par le ministre d'un pays dont la flotte, au demeurant, est aussi puissante que toutes les flottes de pêche du monde réunies ?"

M. PHILIPPE POIRIER D'ANGE D'ORSAY : "SE SERRER LES COUDES"

M. Philippe Poirier d'Angé d'Orsay, délégué général du Comité Central des Armateurs de France, a été intéressé par l'idée du Président Edgar Faure d'une "conception systémique", en vue d'une politique globale de la mer". Mais il ajoute : "J'y ai découvert une faille : le Président Edgar Faure nous a proposé un programme sur ce qu'on peut et doit faire avec l'eau, dans l'eau, sous l'eau et par l'eau, mais pas ce qui se passe sur l'eau, c'est-à-dire avec les navires".

A ce propos, M. Philippe Poirier d'Angé d'Orsay souligne trois données :

"Une conjoncture maritime particulièrement déprimée, en raison d'un excédent de l'offre de navires sur la demande : cette crise, qui pourrait durer pendant encore quelques années, a pour conséquences d'accroître, dans des conditions difficiles à supporter, la concurrence de la part des navires les plus économiques et du côté des pavillons les plus politiques".

"Un surcoût spécifique au pavillon français, dû au poids des charges d'équipage, par rapport à la plupart des pavillons concurrents, y compris les pavillons des pays européens. Ce surcoût -résultat du poids de l'histoire ou prix d'une dignité particulière- nous avons pu nous en accommoder dans une certaine conjoncture lorsqu'il avait pour résultat d'entraîner une moindre rentabilité par rapport à nos concurrents. Mais la situation devient beaucoup plus préoccupante, voire très dangereuse, lorsque, dans la conjoncture que nous connaissons, il a pour effet de faire basculer les exploitations dans des rentabilités négatives.

"L'importance vitale, je dirai stratégique, du transport maritime pour l'économie française, sur le plan du gain ou de l'économie en devises, sur le plan de la sécurité des approvisionnements, du soutien et de la promotion des exportations et pour la vitalité des économies régionales portuaires".

A partir de là, l'orateur tire deux conséquences :

"1 - La première est d'adapter la politique maritime de la France à la nature des problèmes d'aujourd'hui et de demain.

"Dans l'ordre interne, il est évident qu'un dispositif fondé sur la modernisation et le rajeunissement constant de la flotte française pour contrebalancer le surcoût du pavillon, n'est plus totalement approprié à une situation dans laquelle les possibilités d'investissement sont limitées par les difficultés financières des Compagnies et par la médiocrité de la conjoncture. Il faut à l'évidence réfléchir à d'autres moyens parallèles et peut-être provisoires.

"Dans l'ordre externe, c'est tout le problème de la protection contre les discriminations excessives et les agressions insupportables, notamment du côté des pavillons de l'Est, qui est posé. Mais les moyens nationaux de se défendre ne sont pas faciles à mettre en oeuvre et en ce qui concerne cette question de la politique maritime dans ses relations avec les pays tiers, il est probable que la dimension européenne devra de plus en plus être prise en considération.

"2 - La seconde conséquence prend la forme d'un appel à la solidarité. On a invoqué ce thème de la solidarité auprès de l'Armement français au sujet de la construction navale française. Je veux indiquer que, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, en 1975, l'Armement français a passé pour 1,6 milliards de francs de commandes auprès des chantiers français, soit, au titre de navires non pétroliers, plus que toutes les années précédentes.

"Cette question de solidarité doit être envisagée dans une optique plus large. Dans un contexte de difficultés, il faut davantage réaliser des rapprochements concertés, organisés sur la durée, afin que les choses n'apparaissent pas comme une répercussion sur d'autres d'un certain surcoût, mais, au contraire, comme des arrangements où tout le monde trouve son compte, et en tout cas l'économie française".

Et le délégué du Comité Central des Armateurs de France conclut :

"Il faut aujourd'hui se serrer davantage les coudes : entre les Pouvoirs Publics et la profession armatoriale, et entre l'Armement et ses partenaires. Sinon, il faudra se serrer tout seul la ceinture. Mais à force de se serrer la ceinture, on risque fort d'étouffer, au point de devoir disparaître, mais cela veut dire de devoir disparaître sous d'autres cieus ou d'autres pavillons".

M. BERNARD DIMONT : "L'INDUSTRIE OCEANIQUE FRANCAISE OCCUPE LA DEUXIEME PLACE DANS LE MONDE"

M. Bernard Dimont, Secrétaire Général de l'A.S.T.E.O. (Groupement Interprofessionnel pour l'Exploitation des Océans) intervient et déclare :

"Dans le domaine du pétrole marin, la France occupe une excellente deuxième place mondiale derrière les Etats-Unis. Parfois même certaines de ses techniques sont en avance- ou l'ont été- sur celles des Américains.

"L'industrie pétrolière française s'intéresse depuis une dizaine d'années aux problèmes d'exploration et d'exploitation du pétrole marin.

"Un effort important a été entrepris, qui a fait appel aux moyens scientifiques et techniques des deux groupes nationaux, de l'I.F.P. et de sociétés de constructions ou de services spécialisés. Plus de 700 millions de francs ont été consacrés au développement technologique auxquels s'ajoutent les travaux purement marins, portant ainsi les dépenses 1975 à 165 millions de francs.

"Ces dépenses croîtront en fonction des prépondérances à atteindre et pourraient être de 3 milliards de francs dans les dix ans à venir.

"Cet effort technologique a porté ses fruits : C.F.P. et S.N.E.A. détiennent 8% des permis de recherches off-shore mondiaux, soit 5% de leurs domaines réunis pour la Mer du Nord et 10% pour l'ensemble mondial ; leurs dépenses, dans ce secteur, correspondent à 12% du total mondial, alors que la consommation française représente seulement 4% de la consommation mondiale.

"La mer représente, pour les deux groupes, près de 75% de leur budget exploration-production, soit pour 1975, près de 7 milliards de francs dont 68% sont revenus à des entreprises françaises. La production en provenance des zones off-shore (Gabon, Congo, Tunisie, Indonésie, Mer du Nord) représente, pour les deux compagnies, 25% de la production totale.

"Le chiffre d'affaires global de l'industrie para-pétrolière française, qui emploie 10 000 personnes dans le secteur marin, est passé de 400 millions de francs en 1970 à près de 6 milliards de francs en 1975, soit 15% environ du chiffre d'affaires mondial.

"Mais, depuis 1976, une crise assez redoutable affecte le monde du pétrole marin, pénalisant lourdement le secteur para-pétrolier qui vit uniquement de l'exportation : elle est due aux difficultés rencontrées en Mer du Nord, provoquant un accroissement important des délais et des coûts.

"Le marché est saturé de matériels d'équipement, de plates-formes trouvant locataires sans attente, à des prix inférieurs de moitié à ceux pratiqués il y a deux ans : il ne saurait être question d'en mettre de nouvelles en chantier et il convient d'attendre que s'intensifie la production de la Mer du Nord pour que les investisseurs reprennent confiance.

"De plus, les protectionnismes britanniques et norvégiens -quoiqu'il ne faille point les exagérer- ont contribué à aggraver la situation.

"Or, cette crise du secteur para-pétrolier s'avérera plus dramatique encore à terme si des mesures ne sont pas prises rapidement.

"Il semble difficile de demander un effort supplémentaire aux compagnies opératrices qui sont à la limite de l'endettement. Mieux, il serait souhaitable qu'elles soient encouragées à développer leurs recherches dans de nouvelles zones mondiales où elles ne sont pas présentes, procurant ainsi des activités aux entrepreneurs.

"Aujourd'hui, où l'on exploite par 150 mètres de fond, il convient justement d'aider ces entreprises à envisager de nouvelles structures, à sauvegarder des emplois afin d'être prêts pour les opérations par 600 mètres et pour celles que l'on prépare par 1 000 mètres.

"C'est aujourd'hui que tout se joue. Une perte de temps nous ferait perdre au bénéfice d'autres -la Grande-Bretagne et l'Allemagne Fédérale notamment- l'avance technologique que nous avons pu acquérir grâce aux travaux et à l'enthousiasme des équipes formées au Sahara et qui, avec intelligence, ont su utiliser, en mer, leurs connaissances et leurs compétences.

"Ces équipes, il ne convient pas de les décevoir. Mieux, il faut dès maintenant former celles qui prendront la relève dans 10 ans, pour aller à 1 000 mètres et au-delà dans la zone de 2 500 mètres, dont on nous dit que la richesse en hydrocarbures est telle qu'elle dépasserait, et de loin, les besoins de l'humanité.

"Et, au-delà encore, se cachent les nodules polymétalliques pour l'exploitation desquels la compétition est ouverte, et dans laquelle la France tient une place de premier plan en raison de l'action menée par le C.N.E.X.O., à la tête du groupe AFERNOD d'industriels qui l'anime".

M. JOSEPH YVON : "NOUS ASSISTONS A UNE PRISE DE CONSCIENCE"

Voici un extrait de la déclaration faite au début de la séance de l'après-midi par M. Joseph Yvon, président du Groupe d'étude des problèmes de la Mer du Sénat, qui présidait cette deuxième séance :

"Il y a quelques années, un de nos éminents collègues de l'Assemblée Nationale (1), ouvrant la discussion sur le budget de la Marine Marchande, croyait pouvoir exprimer le sentiment d'indifférence que nos activités maritimes inspiraient à la Nation.

"Avec la Marine Marchande, disait-il, nous abordons un domaine qui, à la différence de ce qui se passe dans de nombreux pays, n'intéresse qu'accidentellement notre opinion publique. La grande presse n'y fait large référence qu'à l'occasion d'un sinistre. Le Français n'en découvre l'importance que si une crise, telle celle de Suez, lui paraît devoir menacer ses déplacements dominicaux, et les Pouvoirs Publics eux-mêmes ont depuis longtemps, à quelques rares exceptions près, pour habitude d'attendre que les problèmes viennent à eux, au lieu d'avoir une véritable politique".

"Cette remarque est-elle encore fondée ? Nous n'aurions d'autre preuve que le succès remporté par ces Assises de la Mer, qu'il suffirait à démontrer qu'il y a quelque chose de changé.

"Depuis quelque temps, nous assistons à une prise de conscience par l'opinion publique des problèmes de la Mer".

M. Yvon explique cette évolution de l'opinion par plusieurs raisons : l'action de la presse, l'engouement pour le nautisme, le souci de l'environnement et les résonances des sinistres (tels le naufrage du Torrey Canyon, l'échouement de l'Olympic Bravery, la perte du Boehlen), les conséquences de la Conférence du Droit de la Mer. Il poursuit :

"Oui, on a eu raison de dire que quelque chose est en train de changer chez nous ! Une évolution des esprits s'est progressivement opérée et l'opinion a pris conscience de la gravité des problèmes de la Mer, tandis que la globalité de la question apparaissait aux divers responsables politiques et professionnels intéressés".

C'est pourquoi, dit l'orateur, nous attendions avec intérêt les déclarations du Président de la République lors de son récent voyage en Bretagne :

"Celui-ci fut très net et très direct dans ses propos : "Priorités aux activités de la Mer. Le littoral français doit être mis en valeur, il doit être protégé. La Bretagne est une pièce maîtresse de l'avenir de la France. La France compte sur la Bretagne pour développer sa vocation maritime".

Le Président du Groupe de la Mer du Sénat estime qu'il faut étudier les différents problèmes de la Mer dans leur ensemble :

"La Mer assure des fonctions traditionnelles qui sont vitales. Elle est une source alimentaire (et, à l'avenir, l'aquaculture pourra jouer un rôle essentiel). Elle est une source de revenus, un moyen de transport, enfin un réservoir de matières premières. L'exploitation technologique et la promotion touristique ne doivent pas se faire au détriment des activités traditionnelles qu'il convient au contraire

(1) Il s'agit de M. Christian Bonnet, actuellement ministre de l'Agriculture.

de développer en considérant, en outre, la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution comme des objectifs prioritaires".

Il conclut :

"Ces Assises Nationales de la Mer doivent donc être l'occasion offerte au Gouvernement de prendre conscience de tous ces problèmes, objet des interventions des divers rapporteurs.

"Si les actions des diverses administrations intéressées à la solution des problèmes de la Mer se trouvaient coordonnées et envisagées d'une manière globale, il est vraisemblable que les résultats enregistrés pourraient être plus satisfaisants, à la fois pour les populations maritimes et pour la Communauté nationale tout entière".

M. GUY GUERMEUR : "ON NE REFERAIT PAS UN PEUPLE DE MARINS QU'ON AURAIT LAISSE MOURIR"

M. Guy Guermeur, député du Finistère, présente son rapport sur "Les travailleurs de la mer". Il a relativement bien résisté à la crise puisque, en 1975, le taux des désarmements n'y dépassait pas 1 %, alors que la moyenne atteignait 10 % pour le Royaume-Uni, 11 pour le Danemark, 28 pour la Norvège et 34 pour la Suède.

Dans cette partie de son exposé, M. Guermeur cite des chiffres :

"L'armement français au commerce employait en 1976 un peu plus de 24 000 navigateurs. Il a relativement bien résisté à la crise puisque, en 1975, le taux des désarmements n'y dépassait pas 1 %, alors que la moyenne atteignait 10 % pour le Royaume-Uni, 11 pour le Danemark, 28 pour la Norvège et 34 pour la Suède.

"Néanmoins, en raison de l'âge des navires français, les retraits constatés en 1976 se poursuivront sans doute en 1977 et au-delà. Les prévisions sont de 14 248 pour le 1er janvier 1978 et 13 972 au 1er janvier 1981, contre 14 234 marins et officiers actuellement embarqués.

"Quant aux pêches maritimes, elles offrent du travail à 40 000 marins-pêcheurs, auxquels il faut ajouter environ 1 000 000 emplois à terre qui en découlent directement ou indirectement, en amont et en aval. Si l'on y ajoute les 17 300 entreprises conchylicoles on atteint probablement le chiffre de 200 000 emplois qui font vivre près de 900 000 personnes. En Bretagne seule, 50 000 emplois sont liés à la pêche".

Le rapporteur rappelle ensuite les diverses formes d'exploitation des océans pour l'avenir (production aquacole, énergie, ressources minérales). Il évoque les menaces résultant de "l'exploitation anarchique des fonds", de la pollution et de la montée des nationalismes et considère trois conditions comme indispensables : le respect des règles quelle que soit la conjoncture (mesures anti-dumping, pavillons de complaisance), le progrès des connaissances (recherche océanologique, cultures et élevages marins), l'application des dispositions internationales (régime communautaire des pêches, réglementation contre la pollution).

M. Guermeur traite ensuite des conditions de travail :

"La peine a été longtemps tenue pour une fatalité du métier de marin... Le maintien de ces contraintes irait à l'encontre de l'évolution sociale, où chacun aspire à plus de loisirs et de sécurité, à une vie familiale plus équilibrée".

Tout en constatant que "La France peut se vanter d'être la première à réglementer le travail maritime", l'orateur estime qu'en ce qui concerne la pêche "il n'est pas certain que le revenu horaire soit en progrès" et il ajoute : "Pour un marin embarqué sur un chalutier de 38 m, à 16 heures par jour, la rémunération d'un travail pénible, à peine coupé de courts moments de sommeil, n'est pas sensiblement supérieure au S.M.I.C."

En ce qui concerne l'armement au commerce, notre pays est en avance pour la législation sociale : "seule réserve à cette évolution, il faut que les partenaires acceptent de prendre garde aux conséquences des charges d'exploitation sur la survie des entreprises".

Après avoir étudié le régime des congés, des repos et de la durée du travail, M. Guerneur traite de la sécurité de l'emploi :

"Le Gouvernement a déposé sur le Bureau de l'Assemblée un projet de loi portant modification des dispositions du Code du Travail Maritime qui concernent la réalisation du contrat d'engagement. Si ce texte est adopté au cours de la prochaine session parlementaire un progrès sensible aura été fait en faveur des travailleurs de la mer, y compris les pêcheurs, pour que leur soient applicables, avec les adaptations nécessaires, les dispositions législatives prises en 1973 et 1975 sur les licenciements individuels et les licenciements collectifs pour cause économique".

Le rapporteur traite ensuite de l'hygiène et de la sécurité en mer, puis il préconise l'harmonisation entre les législations européennes, en "étendant à nos partenaires les dispositions en vigueur dans notre pays".

"Mais l'essentiel, c'est la garantie des revenus des pêcheurs qui attendent une stabilisation des cours du poisson".

Après avoir abordé les problèmes de la formation professionnelle et demandé "que soit maintenu le caractère spécifique du système de prévoyance et de retraite des marins", préconisé l'étude "d'un système inspiré de l'indemnité viagère de départ bien connue des agriculteurs", M. Guerneur suggère pour la Mer, une "loi d'orientation" analogue à celle qui a permis à l'agriculture de s'adapter :

"La loi d'orientation maritime s'appuierait sur une volonté de garder les hommes là où demain le pays aura besoin d'eux pour exploiter les richesses minérales encore insoupçonnées, pour cultiver la mer, pour animer le littoral industrialisé... dans cette 23ème région de programme que constitue en France la région littorale".

Il conclut : "La reconversion coûterait cher, et même elle échouerait, car on ne refait pas un peuple de marins que l'on a laissé mourir".

M. FRANCIS PALMERO : "LE PROBLEME DE LA POLLUTION DOIT ETRE POSE AU NIVEAU DE LA CONFERENCE DE L'O.N.U. SUR LE DROIT DE LA MER"

M. Francis Palméro, sénateur des Alpes-Maritimes, maire de Menton, traite de "la protection de l'environnement marin" et note que "jamais l'opinion publique mondiale n'a été autant mobilisée pour la protection des mers, qui représentent, il est vrai, les 4/5ème du globe." Ces dernières années, plusieurs catastrophes spectaculaires ont d'ailleurs forcé cette prise de conscience universelle (Torrey Canyon, Olympic Bravery, Urquiola, Boelhen). En outre, le délestage clandestin des pétroliers sur l'ensemble des mers du globe est estimé à 1 à 2 millions de tonnes par an.

"Mais la pollution tellurique reste la plus importante : elle représente 85 % de la pollution des mers. A son sujet, les notions scientifiques ont évolué. Une catastrophe survenue au Japon a notamment montré la nocivité du mercure. Les métaux lourds, les détergents, le chlore, les pesticides, herbicides et fongicides polluent la mer.

"Le 10 mai 1976, l'Italie, la Principauté de Monaco et la France ont signé, un accord qui, de Saint-Raphaël à Gênes, mettra en oeuvre des mesures pratiques destinées à lutter contre la pollution. Il s'agit notamment de la construction d'émissaires en mer et de stations d'épuration.

"Il ne se passe guère de mois sans que de nouvelles précautions interviennent. Ainsi, en février dernier, à Split, 15 pays riverains de la Méditerranée ont adopté un "plan bleu" destiné à concilier développement économique et protection de l'environnement maritime. Mais les crédits prévus pour les deux prochaines années ne s'élèvent qu'à 7 millions et demi de francs.

"A Athènes, le même mois, une autre conférence intergouvernementale a adopté des principes pour lutter contre la pollution tellurique. Une autre conférence aura lieu en octobre à Venise et un traité de protection de la Méditerranée interviendra au mois de novembre.

"La Méditerranée est particulièrement menacée : 400 000 tonnes d'hydrocarbures et 1 million et demi de tonnes de produits dangereux provenant des pollutions domestiques s'y déversent, chaque année, sans compter les boues rouges de la Montedison.

"Pour faire face à de tels évènements, de nombreux textes ont été élaborés par les gouvernements et les instances internationales. Mais, leur ratification tarde à intervenir ou même n'intervient jamais. Ainsi, sur les 23 textes élaborés depuis 1958, la France n'en a ratifié que 7. Ainsi encore, la première Convention de Londres, consécutive à la catastrophe du Torrey Canyon survenue en 1967, n'est entrée en vigueur qu'en 1975. Quant à la deuxième Convention de Londres, qui étend à toutes les mers du globe l'interdiction des immersions effectuées à partir de navires et d'aéronefs, elle n'a été signée que par 55 Etats. Concernant la pollution tellurique, une Convention a été négociée à Paris en 1974, elle n'est actuellement signée que par 13 Etats."

M. Palméro parle ensuite des Conventions établies pour la protection de la Méditerranée, notamment de la Convention de Barcelone (16 février 1976) qui concerne 12 pays, du Plan RA.MO.GE. (voir "La Lettre de la Mer" N° 19), des divers "plans", "programmes", "conventions" qui ont été signées ou dont l'élaboration se prépare dans les réunions internationales déjà prévues pour 1977. Et il conclut par cet avertissement sur les devoirs à imposer :

"Que de palabres, alors que les conséquences des pollutions sont déjà bien connues. La mer est un chef d'oeuvre en péril et la solidarité internationale doit jouer ainsi que le recommande la Charte de Stockholm de juin 1972. Il faut enfin une action éducative et former les jeunes générations dans le respect du milieu écologique : ces premières Assises auront à cet égard un profond retentissement en France.

"Les mesures à prendre sont certes d'ordre scientifique, d'ordre technique, économique, fiscal et juridique mais les meilleures conventions régionales ne suffiront jamais à régler le problème. C'est au niveau le plus élevé, c'est-à-dire international qu'il faut le traiter. La Conférence du Droit de la Mer, qui réunit à peu près tous les pays du monde, peut seule engager la responsabilité de tous et se révéler ainsi une des négociations les plus importantes de l'après-guerre. Les quatre conventions de Genève signées en 1958 définissaient essentiellement des droits. Il est temps d'imposer des devoirs".

M. MICHEL COINTAT : "QUAND LA C.E.E. DEFINIRA-T-ELLE UNE POLITIQUE COMMUNE DE L'AQUACULTURE"?

M. Michel Cointat, député d'Ille-et-Vilaine et ancien ministre de l'agriculture, présente son rapport sur "l'aménagement du littoral et du plateau continental" et déclare d'abord que son rôle "sera un peu celui du poète" :

"La mer, immense réservoir de plus d'un milliard de km3, vaste manteau bleu et vert de 360 millions de km2, est un monde presque inconnu : malgré les aventures passionnantes du commandant Cousteau ou les voyages extraordinaires de Jules Verne, qui sont devenus réalités, le domaine marin est encore à peine exploré.

"Pourtant l'exploitation de la mer sera l'une des préoccupations essentielles de l'humanité au cours des prochaines années, car ses ressources sont considérables, ses potentialités quasi-infinies.

"Nous entrons dans une ère de pénurie alimentaire, puisque la population mondiale augmente de deux pour cent et que la production alimentaire ne croît que de un pour cent. Comment pourra-t-on nourrir dix milliards d'hommes en 2 050 ?

"Les savants cherchent à produire des protéines, mais leurs efforts ne permettront pas de résoudre le problème alimentaire d'ici le XXIème siècle.

"Il convient donc de se tourner vers cet immense réservoir qu'est la mer. Sur le plateau continental, il serait temps de passer d'une économie de la cueillette, héritée du néolithique, à l'ère de l'aquaculture. Il faut envisager de cultiver la mer comme un champ et considérer que la limite de l'espace français est la bordure du plateau continental : cet espace marin est un espace agricole et industriel qui doit rentrer dans les compétences du ministre chargé de l'aménagement du territoire"

L'orateur, soulignant que cette mise en valeur n'a rien d'utopique, cite les cultures d'algues marines, les piscicultures de saumon, les écloseries de homard, mentionne le succès de l'ostréiculture et fait observer que la mer, milieu stable, exclut les aléas climatiques auxquels l'agriculture est soumise, tels que la sécheresse ou les gelées.

"Mais il faut bien voir, ajoute-il, que l'océan ne peut être à la fois poubelle et garde-manger et agir efficacement contre la pollution, sans croire toutefois que tous les déchets rejetés soient nocifs, car la mer est la plus extraordinaire station d'épuration du monde. (Protestations dans la salle). Le fumier est bien une bénédiction pour l'agriculture ! Les écologistes doivent prendre garde à cet aspect des choses, de même qu'il faut remarquer, au sujet de l'implantation de centrales nucléaires sur le littoral, que quelques degrés de chaleur supplémentaires pourraient être bénéfiques : le Gulf Stream a bien fait de l'île de Jersey un "pot de fleur tombé dans la mer"...

"Il faut donc définir une politique de l'aquaculture marine et il importerait, à cet égard, que les efforts des différents pays soient coordonnés : quand la Communauté définira-t-elle une politique commune de l'aquaculture ?

"Cette politique devrait d'abord veiller à la maîtrise du cycle biologique des espèces, ce qui implique de compléter la science par la connaissance pragmatique et de ne pas sauter les étapes. D'autre part, s'agissant de l'aménagement des sites côtiers, on ne peut y transposer aisément les règles de la pisciculture d'eau douce : le compartimentage de la mer exigera un nouvel arsenal législatif. Ne serait-il pas possible de barrer et de réserver à la pêche un certain nombre de baies et de criques ? C'est de cette manière que les Hollandais ont réalisé la poldérisation et que les paludiers ont conquis les marais salants. En la matière, la Communauté européenne devrait faire preuve d'audace et envisager l'exploitation rationnelle du plateau continental qui pourra apporter à l'humanité 3 milliards d'hectares cultivables supplémentaires"

Après avoir rappelé l'importance de la conservation du littoral et le rôle de la mer comme moyen d'échanges entre les pays, M. Cointat évoque l'exploitation des dépôts marins et le dessalement de l'eau de mer "qui seul permettra de résoudre le problème de l'eau". Il note que l'utilisation thermique de la mer devient une nécessité. Enfin, il suggère que les centrales nucléaires soient construites sur les plateaux marins. Il conclut en soulignant "l'importance de la prise de conscience de ce nouveau monde, prise de conscience qui s'ébauche aujourd'hui".

M. CISSE, AMBASSADEUR DU SENEGAL : "POUR NOUS AIDER A EXPLOITER LA MER, NOUS AVONS PLUS CONFIANCE EN LA FRANCE QU'EN D'AUTRES ETATS"

M. Cissé, ambassadeur du Sénégal en France et président du groupe des 77 (1) aux dernières sessions de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, apporte d'abord le salut du Président Senghor qui "a toujours été intéressé par le Droit de la Mer". Il rappelle d'ailleurs que le Sénégal a été le premier pays en développement à dénoncer les Conventions de Genève afin de pouvoir étendre alors sa zone de pêche à 110 milles.

Comme l'avait fait M. Diawara le matin, M. Cissé montre les résultats déjà obtenus à la Conférence, ne serait-ce qu'à propos des 200 milles.

(1) Il s'agit du groupe des pays en développement, qui sont d'ailleurs maintenant 110.

Mais il revient, lui aussi, sur les "sérieuses difficultés" qui subsistent au sujet de l'exploitation de la zone internationale des fonds marins, se félicitant de l'initiative prise par la C.E.E. pour tenter un rapprochement avec le Tiers-Monde sur ce sujet. L'ambassadeur Cissé insiste alors sur les possibilités offertes par le "système parallèle selon lequel la moitié du patrimoine mondial serait exploitée par une entreprise exécutant les décisions d'une Autorité Internationale, l'autre moitié étant laissée aux Etats et aux sociétés multinationales". Il souhaite également qu'en ce qui concerne l'environnement, les Etats côtiers en développement "se voient attribuer les moyens qui leur permettraient d'exercer une juridiction en matière de lutte contre la pollution". Et il conclut :

"En résumé, si les pays en développement ont tendance à dénoncer les conventions actuelles, c'est que celles-ci ont été conçues et élaborées à un moment où ces Etats n'avaient pas encore accédé à l'indépendance. Il est donc légitime qu'ils souhaitent certaines adaptations dictées par leurs intérêts propres. La Conférence des Nations Unies devrait aboutir à un accord rapide sur les points litigieux et il est heureux que les Assises d'aujourd'hui laissent présager une intensification des efforts de la France pour participer à l'exploitation des fonds marins. Il importe, en effet, que la France fasse partie du peloton des pays qui géreront les ressources de la mer, patrimoine commun de l'humanité"

L'ambassadeur Cissé termine alors son intervention par cette phrase que l'assistance applaudira longuement : "Pour cette tâche, les pays qui sont restés les amis de la France ont plus confiance en elle qu'en d'autres Etats."

M. GRUENAI : "PRESERVER ET AMELIORER LE STATUT SOCIAL DES MARINS"

M. Gruenais (Syndicats maritimes C.G.T.) dénonce d'abord l'insuffisance de notre Marine Marchande où les licenciements se multiplient. Ce secteur a perdu 1 200 emplois au cours des deux dernières années. Il ajoute :

"Est-il normal que la flotte française n'assure qu'à 75 % les transports de pétrole dont le pays a besoin ? Pourquoi affréter des navires étrangers qui battent fréquemment pavillon de complaisance ? De telles pratiques sont inadmissibles. En 1975, le syndicat C.G.T. a proposé de demander aux compagnies pétrolières de cesser d'effectuer leurs transports en ayant recours à des pavillons de complaisance. Bien entendu, la proposition n'a pas été retenue, alors qu'elle aurait vraisemblablement permis d'éviter certaines catastrophes qui polluent les mers.

"Alors que le cabotage devrait être réservé aux pavillons français, on affrète des caboteurs étrangers : il en existe trois actuellement par exemple pour le transport des produits pétroliers."

L'orateur déplore ensuite que les lois du 15 juillet 1973 et du 3 janvier 1975 relatives aux licenciements pour causes économiques, ne soient toujours pas applicables aux travailleurs de la Marine Marchande. Il importerait de remédier à cette injustice dès la prochaine session parlementaire.

"Quant aux pêches, elles se trouvent dans une situation très grave, parfois dramatique. Il n'est pas normal qu'en 1976, la France ait importé 1,8 milliard de produits de la mer, soit l'équivalent de la production nationale. Malgré la nécessité de répartir les ressources mondiales et de respecter les quotas fixés à l'échelon international, le gouvernement ne doit pas renoncer à redonner une indispensable prospérité aux pêches maritimes françaises"

Une fois de plus les prévisions du Plan ne se sont pas réalisées, qui comportent le transfert à 100 % des produits pétroliers et à 50 % des marchandises diverses par le pavillon national.

M. Gruenais traite ensuite de la promotion professionnelle, insuffisante en raison des réductions du budget de l'A.G.E.A.M., des pensions (où la participation de l'Etat est

inférieure en pourcentage à ce qu'elle était jusqu'ici, en particulier des pensions du bas de l'échelle et des veuves, des salaires forfaitaires (base de calcul des pensions) qui devraient se rapprocher des salaires réels etc.

Il termine ainsi : "Nous comptons sur les élus pour préserver et améliorer le statut social des marins".

M. ROUVIERE : "L'IMPORTANT, C'EST LE LITTORAL"

M. Rouvière, président du Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture, se demande si les orateurs précédents n'ont pas regardé trop loin vers le large, négligeant les problèmes du littoral français. Selon lui, le plus inquiétant, c'est ce qui se passe sur le littoral dont le bétonnage se poursuit activement (il atteint, dans certains départements, 65 % de la longueur du littoral).

"La pêche et la conchyliculture sont affrontées à des difficultés graves. Les présentes Assises auront été fructueuses si elles débouchent sur un texte assurant une protection efficace du milieu marin et du littoral

"Le caractère tardif de la prise de conscience à laquelle on assiste s'explique par l'absence de toute politique de la mer, depuis la fin de la dernière guerre mondiale. ainsi que par l'absence de représentation directe des professionnels de la pêche au sein du Conseil Economique et Social. Les ministres interrogés reconnaissent toujours qu'il y a là un scandale : il doit être mis fin à ce scandale qui, lui du moins, ne dépend pas de partenaires internationaux".

Diverses interventions se succèdent ensuite : M. Huglo, avocat chargé de cours à l'Université de Metz qui, tout en rendant hommage aux parlementaires pour leur vote des textes en matière de pollution, constate qu'ils ne sont pas toujours appliqués : "Trop souvent, on définit un Droit de la Mer abstrait et l'administration a tendance à prendre parti contre les marins-pêcheurs et les conchyliculteurs" - M. Coasquen, qui préconise un "Parlement de la Mer" - Mme Corlieu-Lavau, qui traite des procédés de lutte contre les marées noires - M. Grihange, qui suggère l'établissement d'une taxe parafiscale pour financer la lutte contre la pollution par le pétrole - M. Lanson, qui souligne la non-application des lois et règlements et donne des exemples de constructions illégales sur le littoral.

LES PARLEMENTAIRES DE L'OPPOSITION REFUSENT DE PARTICIPER A LA FIN DES DEBATS

Plusieurs parlementaires de l'opposition, radicaux de gauche, socialistes, communistes, qui participaient le matin aux Assises, ainsi qu'à la réception chez le Président de l'Assemblée Nationale et qui devaient intervenir l'après-midi se sont retirés après le déjeuner en commun.

Ils ont remis un communiqué-signé de MM. Louis Darinot, Louis Le Pensec, Jean Bardol, Paul Cermolacce, Michel Crépeau, Albert Pen- expliquant notamment que l'ordre du jour comportait "l'intervention de neuf parlementaires de la majorité et d'un seul de l'opposition", que, dès l'ouverture des Assises, il était apparu qu'il s'agissait d'une "réunion de propagande conduite par les formations de la majorité et tout particulièrement le Contrat Social", qu'enfin "le vote d'une quelconque motion de complaisance ne peut être que sans effet".

Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur ce retrait final des élus de la gauche. Il apparaît bien cependant qu'avec cet "incident" de séance, les problèmes de la Mer ont commencé à prendre, le 17 février, une dimension politique : comme tous les grands problèmes, ils divisent maintenant majorité et opposition, alors qu'ils ne suscitaient jusqu'ici que la courtoise indifférence des formations politiques. L'affrontement -sur la forme d'ailleurs plus que sur le fond- qui pour la première fois s'est produit à ce sujet entre

la majorité et l'opposition nous paraît finalement l'un des signes de la promotion de la Mer au niveau des grandes préoccupations nationales...

Nous remercions M. Louis Darinot, député socialiste de la Manche, d'avoir bien voulu nous communiquer le texte du rapport qu'il devait présenter à la tribune et nous autoriser à en publier un condensé dans "La Lettre de la Mer".

M. LOUIS DARINOT : "L'INDUSTRIE OCEANOLOGIQUE EST UNE DES CHANCES DE LA FRANCE"

L'exposé de M. Darinot était divisé en trois parties : la maîtrise des technologies marines, l'exportation de ces technologies, leur transfert en faveur du Tiers-Monde :

1 - La maîtrise des technologies marines

La France est actuellement l'une des quatre puissances mondiales disposant ou pouvant disposer d'une maîtrise des technologies de travail en mer. M. Darinot précise :

- "- maîtrise actuelle de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures,
- "- maîtrise prochaine de la recherche et de l'exploitation des minerais,
- "- maîtrise plus hypothétique de la lutte anti-pollution et de la mise en oeuvre des formes d'énergie maréthermique et marémotrice".

M. Darinot fait ensuite le point sur ces trois secteurs.

En ce qui concerne les hydrocarbures, il cite "quelques exemples parmi les plus significatifs des succès français en matière de technologie d'exploitation et de production marines : les plate-formes semi-submersibles du type Neptune, dont 12 à 13 exemplaires sont en commande ou en service, les navires de forage à positionnement dynamique, les structures en béton (réservoirs, plate-formes), les colonnes articulées". Pour les nodules, "des procédés mécaniques d'exploitation de gisements profonds ont été mis au point". Pour la lutte anti-pollution marine enfin, "plus hypothétique semble être notre technologie". M. Darinot déclare à ce sujet :

"Des solutions techniques de lutte existent certes, mais le Comité d'Etudes pour la Méditerranée, critiquant le Plan Polmar, estime qu'avec l'ensemble du matériel français concentré en un point du littoral, on pourrait, au mieux, par beau temps, récupérer 5 à 10 000 m<sup>3</sup> par jour seulement.

"Il est bien certain que les moyens de la coopération internationale sont négligés. Pourquoi pas une convention entre pays voisins, d'Europe occidentale d'abord, qui prévoirait que chacun des contractants équipe et maintienne un certain nombre de navires de la Marine Nationale et que tous soient mis en service en même temps sur le lieu d'un sinistre ?"

"Par ailleurs, l'efficacité des procédés de lutte anti-pollution en cas de sinistre est fonction, d'une part de la rapidité de la détection et de l'intervention pour limiter l'extension de ce sinistre, d'autre part de l'état de la Mer.

"Or, force est de reconnaître que les pesanteurs administratives retardent la mise en oeuvre d'un plan de lutte, et qu'au-delà d'un état de la mer par lequel les creux de houle dépassent 2 mètres, ou par des courants de vitesse supérieure à 1 noeud, les dispositifs de récupération mécanique d'hydrocarbures (confinement par barrages, prélèvement par pompage, puis stockage) ne sont plus efficaces...

"Les décisions d'intervention (par exemple un corps français de garde-côtes seul responsable), cela exige des moyens (mais ils sont également indispensables pour la surveillance des pêches) : peut-être pourrait-on envisager une taxe à la tonne de pétrole transporté transitant dans les eaux communautaires ?

Ne peut-on, d'autre part, faire porter l'effort de recherche et de mise au point de procédés sûrs quant au transport même des hydrocarbures, la solidification par

exemple ? Ceci ne semble pas utopique à l'heure même où l'on envisage de déplacer d'énormes blocs de glace depuis le pôle sud jusqu'en Arabie.

"Sur ces points, rien n'est fait en France ou l'on se contente d'improviser au coup par coup".

"Or on doit aussi penser dès maintenant aux perspectives d'exploitation du pétrole profond en toute sécurité pour l'environnement marin."

2 - L'exportation des technologies marines ou "le marché de l'Océan"

Après avoir noté "la faible étendue relative du plateau continental métropolitain, qui ne représente que 0,5 % de l'ensemble des plateaux du monde et qui n'est donc qu'une zone limitée de développement possible", M. Darinot fait remarquer "l'importance de l'ensemble océanique français, le 3ème du monde (près de 13 millions de km2 d'eaux et de fonds marins) si l'on décide l'extension des zones économiques de 200 milles au large des côtes des DOM et des TOM". Il ajoute ensuite "qu'industrie océanique signifie exportation d'équipements et de services" et que ceci "constitue donc un secteur clé de l'économie française, à un moment où la France cherche à réduire son déficit commercial en développant ses exportations". M. Darinot précise alors :

"L'industrie française fournit ainsi actuellement en pourcentage du marché mondial, 8 % des plates-formes et 10 % des services de prospection et d'ingénierie.

"Parmi les succès à l'exportation remportés par les industries d'équipement, citons : les plates-formes semi-submersibles Pentagone, les colonnes articulées formant poste de chargement et d'amarrage pour pétroliers, les plates-formes auto-élévatrices, des structures de plates-formes d'exploitation, des réservoirs sur champs pétroliers, des supports d'usines en mer, une île artificielle de stockage de pétrole.

"Parmi les succès à l'exportation en matière de services, citons : l'irrésistible percée sur le marché mondial des services sous-marins de la compagnie maritime d'exportations (COMEX), aujourd'hui détentrice des records mondiaux de durée et de profondeur de travail sous-marin et de plongée simulée en caisson hyperbare à moins 610 mètres, record atteint dans le cadre d'un programme commun COMEX/CNEXO."

3 - Le transfert des technologies au Tiers-Monde

"La France peut proposer une vaste opération de transfert des techniques aux pays en développement... Encore faudrait-il que les négociateurs officiels français n'oublent pas d'emporter dans leurs bagages les offres de service de l'industrie océanique française ! A chaque voyage présidentiel ou ministériel, il est question de marchés plus ou moins fabuleux : jamais nous n'avons entendu parler de contrats concernant l'Océan".

M. Darinot étudie ensuite les possibilités de pénétration de l'industrie océanologique française sur les marchés américain, britannique, pénétration limitée "en raison de la montée des protectionnismes". Il demande "un grand effort de soutien à l'industrie française d'équipements et de services en mer" et fait une comparaison avec "l'éveil de l'industrie océanologique allemande appuyée sur un programme de recherche et de développement sur Fonds publics".

M. Louis Darinot ajoute qu'il aurait voulu traiter des autres technologies : pêche industrielle, aquaculture, dessalement etc. Il conclut :

"J'ai bon espoir que cet appel permettra un prochain bilan du formidable espoir que la France, nation maritime, peut légitimement nourrir si ses responsables gouvernementaux le veulent. Car il y a là un problème de moyens financiers certes, mais avant tout de volonté politique.

"Les atouts naturels de notre pays, renforcés considérablement par l'effort de recherche, doivent contribuer à affirmer notre percée technologique au moment même où des retombées industrielles se concrétisent. Pour nous, il y a de la place de la France dans la division internationale du travail. Et les solutions, là comme ailleurs, passent par la maîtrise des grands moyens de production et la planification démocratique".

TEXTE DE LA RESOLUTION DE SYNTHESE REMISE AU PREMIER MINISTRE

Voici le texte de la Résolution de synthèse présentée à la fin des Assises, au nom des présidents des Groupes d'Etude des Problèmes de la Mer de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Conseil Economique et Social et remise ensuite à M. Raymond Barre, Premier Ministre :

"Les Premières Assises Nationales de la Mer,

- affirment qu'en raison même de sa configuration et de son emplacement géographique, grâce à ses 3 500 kilomètres de côtes et aux départements et territoires d'Outre-Mer assurant sa présence sur tous les océans, la France doit redevenir l'une des premières nations maritimes du monde,

- constatent qu'en dépit de certains efforts récents, mais insuffisamment soutenus et coordonnés, les Gouvernements qui se sont succédés depuis deux siècles ont, à peu d'exceptions près, négligé les chances naturelles offertes à notre pays,

- considèrent que le développement des connaissances et des techniques permet désormais non plus seulement les utilisations traditionnelles de la Mer, mais l'exploitation systématique des océans dans leur masse comme dans leur sol et leur sous-sol,

- observent que les plus grandes puissances industrielles, ainsi que les Etats en développement, voient aujourd'hui dans la mise en valeur des océans l'une des dernières possibilités de faire face, pour l'avenir, à l'ensemble des besoins de la planète,

- soulignent la nécessité de définir et d'appliquer une véritable politique française de la Mer, s'inscrivant dans le cadre de la solidarité européenne et de la coopération internationale, contribuant à faire participer le Tiers-Monde à l'exploitation des nouvelles ressources de l'océan, dans l'intérêt commun de l'humanité.

Une telle politique doit porter principalement sur cinq secteurs :

1 - L'EXPLOITATION DES RESSOURCES VIVANTES

La France a une vocation halieutique qui résulte d'une longue tradition de pêche, de la valeur de ses marins et de l'esprit d'entreprise de ses armateurs, de la qualité et de la variété de ses flottilles artisanales et industrielles, de ses besoins enfin.

Toute réduction d'activité en ce domaine entraînerait des conséquences sociales et régionales extrêmement lourdes. Il en résulterait en outre une aggravation du déficit de notre balance extérieure des produits de la Mer, qui a déjà dépassé 1 milliard 800 millions de francs en 1976, sur un chiffre d'affaires global inférieur, pour ce secteur, à 3 milliards.

Le premier devoir qui s'impose en ce domaine au Gouvernement est de refuser les dérogations aux traités et règlements permettant le libre accès des bateaux des Etats membres dans la zone de pêche communautaire, de considérer que toute mesure prise unilatéralement mettrait en cause la construction européenne.

Les mesures suivantes s'imposent en outre :

- une correction du prix des carburants de la pêche permettant un équilibre d'exploitation,

- le soutien à la recherche de zones nouvelles au-delà des 200 milles et l'utilisation des possibilités offertes par les départements et territoires d'Outre-Mer, dans l'intérêt commun de leurs populations et de la pêche. L'effort de redéploiement

RESOLUTION FINALE

PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

des flottilles françaises permettrait, en outre, un transfert des techniques de pêche vers le Tiers-Monde, pour qu'il puisse réellement exploiter ses nouvelles ressources,

- l'application de quotas communautaires assurant l'équilibre des ressources marines,
- le développement de la pêche artisanale et de l'ensemble des activités côtières (conchyliculture...) qui échappent aux sujétions des zones économiques,
- la mise en oeuvre d'un vaste programme d'aquaculture et de fermes marines, complémentaire de la pêche et portant sur les espèces actuellement importées.

2 - L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET MINERALES

En 1985, la production d'énergie dépendra encore à plus de 50 % des hydrocarbures. Le tiers de ces hydrocarbures sera probablement extrait des fonds marins : l'une des sources de substitution sera donc le pétrole océanique.

Par ailleurs, notre industrie a consommé pour près de 12 milliards de francs de matières premières minérales en 1974 et le solde net du commerce extérieur a approché 8 milliards de francs de déficit. La France dépend, en effet, de l'étranger à 55 % pour les matières premières minérales et, si l'on extrapole les conditions actuelles, ce taux de dépendance s'élèverait à 70 % en 1980.

En conséquence, l'exploitation systématique de la partie sous-marine du territoire national, y compris la France d'Outre-Mer, celle des marges continentales et des plaines abyssales où se situent des gisements d'hydrocarbures et des dépôts de minéraux, puis leur exploitation ultérieure, doivent être entreprises et poursuivies avec continuité.

A cet égard, il est particulièrement regrettable qu'en dépit des promesses faites devant le Parlement au cours des débats sur le VIIème Plan, un Programme d'Action Prioritaire "Océan" n'ait pas été retenu, même si des mesures partielles se trouvent prévues dans d'autres "P.A.P."

Cette absence d'un Plan français "Océan" apparaît d'autant plus que le budget océanique de notre pays n'a cessé de régresser depuis plusieurs années (en francs constants), et surtout pour les exercices de 1975 et 1976 : notre effort se trouve maintenant distancé par celui de certains Etats voisins.

Une telle situation ne saurait être acceptée et un rétablissement s'impose. Il sera facilité par le fait que la France dispose encore d'une avance technologique dans plusieurs secteurs, avance qu'elle doit à un certain nombre d'organismes publics et d'entreprises privées de renommée internationale. Elle peut jouer un rôle capital dans l'indispensable transfert des technologies en faveur des pays maritimes, y compris les pays en voie de développement, avec les incidences pour le dialogue nord-sud et les conséquences économiques pour notre pays.

Il existe en effet un marché d'exportation du savoir et du savoir-faire océaniques, sur lequel l'industrie française est actuellement la deuxième du monde, après l'industrie américaine, mais dont le développement se heurte désormais à la montée des protectionnismes, ainsi qu'à une agressivité commerciale parfois insuffisante.

La France est particulièrement bien placée en ce domaine à cause de la crédibilité de ses techniques auprès des grands pays industriels, et aussi de ses rapports avec l'Afrique francophone, de sa présence dans le Pacifique, des possibilités qui lui sont offertes à proximité du Canada (Saint-Pierre et Miquelon) dans l'Océan Indien, aux Antilles-Guyane, dans les Terres Australes et Antarctiques.

RESOLUTION FINALE

PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

3 - LE TRANSPORT MARITIME

Un pays maritime ne saurait s'accommoder d'un recul de sa flotte de transport.

La flotte française contribue à l'équilibre des paiements extérieurs à plusieurs titres :

- en tant que prestataire de services rendus à l'extérieur du territoire national, elle gagne ou économise des devises, que le transport soit effectué sur exportations, sur importations ou sur trafics tiers,

- en tant que véhicule du commerce extérieur, elle participe à la sécurité des approvisionnements et son rôle de promotion ou de soutien des exportations est aussi grand que seraient graves les risques résultant de son absence ou de son insuffisance.

Mais l'existence d'un surcoût spécifique du pavillon français par rapport à la plupart de ses concurrents oblige -en particulier dans une conjoncture déprimée- à prendre des mesures appropriées pour permettre à la flotte de se maintenir et de se développer. Dans le même temps, il devient de plus en plus impératif de définir une politique efficace de protection contre les pratiques discriminatoires et contre la concurrence des navires de complaisance et des pavillons de l'Est. C'est par une concertation et une action dans le cadre européen que les mesures à l'égard des tiers pourraient être mises en oeuvre de la façon la plus appropriée.

4 - LA CONSTRUCTION NAVALE

Un ensemble de mesures s'impose d'urgence en ce domaine, d'autant que la crise du transport maritime réagit sur celle des grands chantiers de construction navale, comme la crise de 1975-1976 de la pêche et les incertitudes sur l'avenir de cette activité expliquent en grande partie la crise des petits chantiers. Pour résoudre les problèmes de la construction navale en France, il faut s'attacher aux causes profondes, tout en s'opposant aux méthodes de dumping pratiquées par des pays comme le Japon.

5 - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Si la mer doit être exploitée, elle doit aussi être protégée : contre le pillage des fonds de pêche par certains pays, et contre la pollution.

En ce qui concerne la pollution, les textes votés par le Parlement lors de la dernière session apportent une solution aux problèmes les plus pressants, et notamment à celui des pollutions accidentelles. Mais la question dépasse les espaces maritimes français. Une politique énergique de sanctions doit être proposée aux groupes de pays concernés. Des contraintes techniques doivent être décidées pour les navires transportant des produits polluants. Enfin, le trafic doit être organisé et les moyens de contrôle accrus. Pour l'exploitation du plateau continental, des dispositions nouvelles sont à prendre, avec concertation de tous les usagers, afin de protéger les frayères ou les réserves de poisson et d'indemniser en cas de préjudice.

Un effort de recherche s'impose par ailleurs en cette matière, ainsi que la création, notamment, d'un Fonds de lutte contre la pollution marine.

C'est sans doute à propos de la protection du milieu marin qu'est apparue le plus clairement la nécessité d'une coordination des actions en mer : la mission du GICAMA à cet égard doit être poursuivie et amplifiée.

RESOLUTION FINALE

PREMIERES ASSISES NATIONALES DE LA MER

"Les Premières Assises Nationales de la Mer,

- enregistrent, comme une coïncidence significative, le fait qu'elles se tiennent cinq jours après la parution du décret créant, conformément à la loi du 16 juillet 1976, la zone économique française de 200 milles dans l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord -ce qui suppose d'ailleurs maintenant la mise en place des moyens correspondants de contrôle et de surveillance, tant pour cette première zone que pour celles établies au large de nos départements et territoires d'Outre-Mer,

- se félicitent des déclarations faites en Bretagne le 7 et le 8 février par le Président de la République et de l'annonce que "la décennie 1975-1985 doit être celle de la vocation maritime de la France"

- souhaitent que le Parlement se trouve associé sans tarder à ce dessein et se félicitent que soit organisé, dès la prochaine session, le débat promis par le Gouvernement, confirmé cette semaine même par le Ministre Chargé des Relations avec le Parlement et par le Président de l'Assemblée Nationale car il s'agit, en réalité de doter notre pays d'une politique globale, qui intègre l'ensemble des facteurs économiques et sociaux.

o o  
o

Pour répondre à cette nécessité, dans une première étape, une structure interministérielle de coordination doit être créée, sous l'autorité du Premier Ministre - Haut Comité, Comité Interministériel, Délégation à la Mer- ayant pour vocation de proposer au Gouvernement les bases d'une véritable politique française de la Mer".

M. RAYMOND BARRE : "LES PROBLEMES DE LA MER COMMANDENT L'EMPLOI, LES RESSOURCES ENERGETIQUES ET NOTRE PLACE DANS LE MONDE"

La Résolution de synthèse des Premières Assises Nationales de la Mer a été remise, le soir même du 17 février, à M. Raymond Barre, au cours d'un entretien accordé à 19 heures 30 par le Premier Ministre à MM. Gabriel, Yvon et Martray, présidents des groupes de la Mer de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Conseil Economique et Social.

Au cours de cet entretien, le Premier Ministre n'a pas caché qu'il avait été surpris de l'affluence qu'il avait pu lui-même constater en se rendant à 12 heures 30 à la réception du Président Edgar Faure.

Il a déclaré qu'il allait étudier de très près la Résolution de synthèse et il a confirmé le débat parlementaire pour la prochaine session. Il a repris par ailleurs, en la développant sur plusieurs points, la déclaration qu'il avait faite le midi à l'Hôtel de Lassay : "Le Gouvernement est extrêmement attentif aux problèmes de la Mer, parce qu'ils commandent l'emploi en France, les ressources énergétiques, la place de notre pays dans le monde".

LES PROCHAINES ASSISES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ?

M. Gabriel Ventejol, président du Conseil Economique et Social, se déclare -dans une lettre adressée le 18 février au président de l'Association d'étude des problèmes de la Mer de cette Assemblée- prêt à accueillir au Palais d'Iéna les prochaines réunions pouvant avoir lieu sur les problèmes de la Mer, dans le cadre de la liaison établie entre les Groupes de la Mer de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Conseil Economique et Social.

LIVRES ET REVUES

"L'ELU LOCAL" : "ON LIT "LA LETTRE DE LA MER" COMME ON LIT "LA LETTRE DE L'EXPANSION"

Organe mensuel du Mouvement National des Elus Locaux (M.N.E.L.), "L'Elu Local" - 36, rue Laborde 75017 Paris- a publié dans son numéro de janvier 1977, un long article sur "La Lettre de la Mer" dont voici un extrait :

"Il fallait y penser". C'est la première réflexion qui vient à l'esprit du lecteur de "La Lettre de la Mer".

"Mais, après avoir parcouru toutes ses rubriques, engrangé la foule de renseignements qu'elles distillent, le jugement est tout autre : "Il fallait le faire !". Oui, il fallait la construire, cette publication mensuelle qui nous informe sur tout ce qui touche au bien le plus précieux que possède l'homme : la vie. C'est-à-dire la vague et le ressac. La Mer, considérée il y a si peu de temps comme poubelle et comme une nasse à langoustes pour réveillons. "La Lettre de la Mer" nous rappelle, si besoin en était, qu'il serait criminel de rêver de la sorte aujourd'hui. Mais, ne nous méprenons pas : il ne s'agit nullement d'un bulletin destiné aux adeptes de la transcendance écologique. La Mer est trop précieuse pour que l'on se permette d'y "divaguer"...

"Oui, nous entrons dans un monde qui serait resté le domaine réservé des spécialistes si, à l'initiative de M. Joseph Martray, membre du Conseil Economique et Social, n'était pas née "La Lettre de la Mer". Il est d'ailleurs permis d'établir une comparaison qui n'est en rien superlative. Lorsque l'on souhaite s'informer avant les autres sur les problèmes de politique intérieure ou de conjoncture économique, on lit "La Lettre de l'Expansion". Si l'on veut entrer dans l'univers de ceux qui connaissent la valeur de la mer et les dangers que présentent les récifs qu'elle écume, tant sur le plan des pêches, que ceux de la marine marchande, de la construction navale, de la lutte contre la pollution de l'environnement marin, du Droit de la Mer, sans oublier celui de la recherche océanologique, on lit "La Lettre de la Mer".

"LES RESSOURCES DE L'OCEAN" : UNE BROCHURE LARGEMENT DIFFUSEE PAR LA F.E.N. PRES DES ENSEIGNANTS

"Le Centre de Recherches Economiques, Sociales et Syndicales (62, boulevard Garibaldi 75015 Paris - tél : 567.55.12) -organisme d'étude de la Fédération Nationale de l'Education Nationale, la F.E.N.- publie une brochure sur les problèmes de l'Océan dont elle a confié la rédaction à Joseph Martray : 20 pages intitulées "Les ressources alimentaires, énergétiques et minérales de l'Océan". Jointe à la note mensuelle de conjoncture du C.R.E.S. (janvier 1977), cette brochure a été envoyée à tous les membres de la F.E.N. et largement diffusée dans l'enseignement.

L'étude est divisée en trois parties : la pêche, l'aquaculture, les ressources océaniques en hydrocarbures, les ressources minérales des océans, l'évolution du Droit de la Mer.

On y lit notamment en conclusion :

"... Une politique de la Mer suppose que les Français s'intéressent désormais aux problèmes océaniques... C'est une question de gouvernement, mais plus encore d'opinion, donc aussi d'enseignement. Or le retard français est considérable en ce domaine de l'enseignement par rapport à des pays comme le Japon, les Etats-Unis, le Canada etc... Il faut que la mer fasse son entrée dans le cadre des formations spécialisées : qu'on y montre aux jeunes Français ce qu'elle peut demain leur apporter, à condition qu'ils en respectent les grands équilibres biologiques et les règles de la justice internationale".

"LES NOUVELLES MINES DU ROI SALOMON"

Dans "Sud-Ouest Dimanche" du 30 janvier, J.C. Guillebaud vient de publier un article sur la Conférence du Droit de la Mer et l'exploitation des fonds marins internationaux.

Après avoir souligné l'avance des Etats-Unis pour ce qui concerne l'exploitation future des nodules polymétalliques, noté le retard de l'U.R.S.S., du Japon, de la R.F.A. et constaté que "seule la France par l'intermédiaire du C.N.E.X.O. n'est pas trop mal placée sur ce terrain", J.C. Guillebaud envisage l'échec de la prochaine session de la Conférence de l'O.N.U. et en mesure la portée.

"L'absence de véritable droit international réglementant le partage économique de la pleine mer devient, dès lors, non seulement embarrassante mais terriblement dangereuse. Chaque année qui passe verra en effet le conflit se durcir, et tout porte à croire que demain le "droit de la Mer" fera bien souvent la manchette de nos journaux".

L'auteur du célèbre ouvrage "Les Confettis de l'Empire" ajoute :

"Dans le cadre de l'exploitation des océans, nos "confettis de l'empire", ces quelques îles éparpillées sur la surface du globe et qui, hier, présentaient peu d'intérêt économique, deviennent prodigieusement intéressantes. La Polynésie Française, à elle seule, couvre une surface d'océan grande comme l'Europe. La minuscule Ile Wallis, elle-même, peut se transformer en précieuse réserve dès lors qu'on applique, à partir de ses côtes, la règle des 200 milles marins".

LE PETROLE DE LA MER DU NORD : DES FISSURES ENTRE L'ANGLETERRE ET L'ECOSSE

"Armor Magazine" (10, rue Vicairie, 22000 Saint-Brieuc) poursuit son enquête sur le pétrole de la Mer du Nord et souligne, dans son numéro de janvier, qu'il "sert de révélateur à une crise complexe, profonde, économique, sociale, politique et dévoile ce qui pourrait devenir de redoutables fissures".

"... D'un côté, les Anglais qui entendent continuer à diriger les îles britanniques donc à élaborer la stratégie de développement économique, forts de leurs poids démographique (80 % de la population), de leur leadership politique ; de l'autre, les Ecossais, qui affirment vouloir bâtir eux-mêmes leur stratégie de développement".

"DROIT DE LA MER : LA PLAISANCE AUSSI CONCERNEE" - CAP VRAI - 222, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Dans son premier numéro, "Cap Vrai" présente à ses lecteurs -les milieux de la plaisance- les problèmes du Droit de la Mer et fait un bon résumé des difficiles débats de la Conférence de l'O.N.U. Cette nouvelle et sympathique revue termine ainsi : "... Les plaisanciers, parce qu'ils sont aussi des marins, ne sont-ils pas directement concernés ?"

---

"La Lettre de la Mer" est éditée mensuellement par le Comité National d'Information sur les Problèmes de la Mer (C.N.I.M.E.R.) 8, rue du Quatre-Septembre 75002 PARIS -  
Tél : 742.04.59. - Président, Joseph MARTRAY, Délégué Général, François BELLANGER -

Abonnements d'un an (12 numéros) : 150 F (étudiants : 100 F) - Les demandes d'abonnement doivent être adressées au C.N.I.M.E.R., accompagnées d'un chèque bancaire ou d'un virement postal libellé au nom du C.N.I.M.E.R. 8, rue du Quatre-Septembre 75002 PARIS